LA DOCTRINE DES VAVDOIS.

Repreſentee par Cl. Seiſſel Archeueſ-que de Turin, & Cl. Couſſord Theologien de l'Vniuerſité de Paris.

Auec notes dreſſees

Par IACQVES CAPPEL *Miniſtre du S. Euangile, & Profeſſeur en Theologie en l'Egliſe & Academie de Sedan.*



A SEDAN,
De l'Imprimerie de Iean Iannon.
M. D. C. XVIII.



A TRES-HAVTE ET TRES-ILLVSTRE PRINCESSE MADAME ELIZABETH DE NASSAV, NE'E Princeſſe d'Orange, Ducheſſe de Buillon, Princeſſe Souueraine de Sedan, & Raucourt, Viconteſſe de Turenne, Caſtillon, & Lenquais, &c.

MADAME,

Ce n'eſt pas ſans cauſe que Satan eſt appellé le Prince de ce monde, non qu'il ait aucun droict de gouuernement au monde, ny rien de royal, n'y ayant point de ſeruitude ſi miſerable que la ſienne, mais par ce que la plus part du monde ayme mieux ſeruir & croire ce Prince de tenebres, que le Pere de lumiere. De là vient que la voye ſpacieuſe, c'eſt celle qui meine à perdition. Du temps de Noé la terre ayant

corrompu ſa voye, l'Egliſe ſe trouua reduite à huict perſonnes en l'arche, parmy leſquelles encore voyez vous vn Cham, auquel pour malediction eſt declaré qu'il ſera ſeruiteur des ſeruiteurs. Quelque quatre cens ans apres voila la terre derechef tellemēt pleine d'idolatrie, que Dieu pour en guarir Abrahā le fait ſortir de ſon parentage. Dieu l'a tellement beny, qu'il a rendu ſa ſemence tant en nombre, qu'en graces, comme les eſtoilles des cieux: mais ſouuent par ſes desbauches elle s'eſt rendue cōme la pouſſiere de la terre. De tant de milliers que Dieu tira d'Egypte, deux ſeulement eurēt l'honneur d'entrer en la terre promiſe. Depuis ceſte faueur cōbien de fois s'eſt Iſraël aſſeruy aux Dieux des peuples que le Seigneur luy auoit aſſuiettis? tellement que les vrais fideles eſtoiēt comme la toiſon de Gedeon, vne poignée de laine ſeule garentie de l'orage qui inondoit le reſte de la terre, ſeule participante de la roſée du ciel. Soubs Salomon Iſraël eſtoit en ſa fleur, en ſa force. Mais Salomon luy meſme fait ſacrifices à Chamos, Melcom, Aſtaroth,

& si tost que Salomon eut les yeux clos, les dix lignées se reuolterent tant contre Dieu que contre le Roy. Lors Dieu qualifioit Jerusalem, Aholi-bah, *c. d. mon tabernacle est en elle, & Samarie,* Aholi bama, *c.d. tabernacle de haut lieu, repaire d'idoles. Mais combien de fois voyons nous la desloyale Jerusalem iustifier Israël la desbauchée, voire Sodome sa sœur? faisant pis que n'auoient faict iadis les Amorrheens lors que la terre les vomit? Quand Judas trahit son maistre par vn baiser, les autres Apostres ne l'abandonnerent-ils pas par vne honteuse fuite? Lors s'accomplit ce qu'auoit dit le Seigneur,* Ie frapperay le pasteur, & les brebis seront esparses. *Combien lors estoit petit le nombre de ceux qui par profession exterieure rendoient à nostre Seigneur l'honneur & le seruice qui luy est deu? Cependant ce fut lors* que nostre Seigneur triõpha des puissances & dominations en sa croix, destruisant par sa mort celuy qui auoit l'empire de mort, *& peu apres il fit* retentir iusqu'aux bouts de la terre le

ſon des Apoſtres, *erigeant par leur miniſtere vn nouueau regne, non point vn regne de ce monde, mais vn regne ſpirituel, liant le Dragon, à ce qu'il n'euſt pas tel pouuoir que parauant pour ſeduire les nations. Or eſt cõſiderable que S. Iean en ſon Apocalypſe ne ſe propoſe pas de deſcrire l'hiſtoire de tout l'vniuers. Il ne parle point de ce qui ſe deuoit faire ſoubs le pole antartique, dans l'Amerique, ny parmy les Perſes ou les Indes, ſoit Orientaux, ſoit Occidentaux. Son but eſt de nous predire les abominations tyranniques de Babel. Or tant les anciens que les modernes, meſmes les Ieſuites ſont d'accord que ceſte Babel c'eſt Rome. Seulement en cecy ſont ils en diſcord auec nous & entre eux, c'eſt que les vns veulent que S. Iean deſcrit les maux que Rome Payenne deuoit faire, les autres, qu'il deſcrit les maux que Rome fera lors que l'Antechriſt s'en ſera emparé.*

Mais il appert que S. Iean nous deduit vn tiſſu des choſes principales qui deuoient arriuer depuis le premier iuſqu'au dernier aduenement de noſtre Seigneur. Car pour ce-

la dit-il plusieurs fois que les choses deuoient arriuer bien tost : pour cela nous descrit-il le premier aduenement de nostre Seigneur au chap. xij. Pour cela si souuent nous descrit-il son dernier aduenement. Sainct Jean donc nous predit les maux que Satan deuoit faire par le moyen de Babel tant Payenne que mauuaise Chrestienne, & finalement Antichrestienne. Babel s'attribuoit le droit de faire des Dieux. Pilate ayant à Tibere mandé l'histoire de N. S. Tibere fut d'aduis qu'il fust mis entre les Dieux, mais le Senat Romain ayant improuué l'aduis de l'Empereur, son aduis fut mis à neant, comme le recite Tertullian en son Apologetique. Les persecutions contre les Chrestiens estoient basties là dessus. On les persecutoit parce que ils adoroient vn Dieu non receu par le Senat, & parce qu'ils n'adoroient pas ceux que le Senat vouloit estre tenus & adorez comme Dieux. Mais nonobstant les pretentions de Babel, & les efforts de Satan, Dieu lia tellement le dragon, que la religion Chrestienne ne laissa pas de s'establir par tout,

voire dans Rome mesme. Satan ne laissoit pas d'estre deslié, au regard de plusieurs autres maux qu'il faisoit au monde, voire dans Babel, & par son authorité. Aussi S. Jean ne nous descrit pas Apoc. 20. Satan tellement garotté, qu'il n'eust pouuoir de faire decapiter plusieurs martyrs pour le tesmoignage de Jesus, & pour ne vouloir pas adorer la beste, c. d. adherer aux impietez de Babel: mais il fut neantmoins en comparaison des siecles precedens lié iusques là, qu'il ne peut empescher la propagation du Christianisme par tout l'Vniuers, voire dans Babel mesme, ne peut empescher que ceux qu'il persecutoit à outrance ne fussent faicts participans de la resurrection premiere, & du royaume Sacerdotal que Dieu promet à ses enfans, 1. Pier. 2. 9. Apoc. 1. 6. 5. 10. Car aussi comme nostre Seigneur n'a pas laissé de regner & triompher en la croix, & par sa croix Heb. 2. Coloss. 2. les fideles pareillement ne laissent pas dés icy bas d'estre Rois en Christ, & de par Christ, de regner & triompher de Satan au milieu de leurs liens,

& martyres, au milieu de la mort.

Or si tost que le Dragon se veit tellement lié qu'il ne pouuoit empescher l'establissemẽt du royaume spirituel de Jesus Christ dans Rome mesme, il s'efforça de le faire par l'ambition des Euesques degenerer en vn royaume temporel, mais il n'a peu le conuertir en tyrannie formelle gourmandante l'Uniuers, il n'a peu le conuertir en domination Antichrestienne, sinon quelque mille ans apres l'establissement du regne de l'Euangile. Ce regne consiste principalement en ce que tous Chrestiens recognoissent que Jesus Christ a receu vn nom par dessus tout nom, afin qu'au nom de Iesus tout genouil se ploye. *La domination Antichrestienne consiste principalement en ce que le chef de l'idolatre Babel maintient* qu'il n'y a point d'autre nom que celuy du Pape, *qu'au nom du Pape tout genouil doit ployer, que mesme les Rois doiuent luy baiser les pieds, & ne baiser que les siens. C'est proprement sous titre de lieutenant prendre la place de Christ, & se seant au*

temple de Dieu, se monstrer comme s'il estoit Dieu. C'est ce qu'a faict Gregoire VII. l'an 1076. en ses dictats rapportez par Baronius. Ayans à traitter des Vaudois, voyons si ceux mesmes qui ont escrit contr'eux nous fourniront point quelque chose pour la confirmation de ce que nous venons de dire.

Claude Coussord docteur en Theologie en l'Vniuersité de Paris escriuant contre les Vaudois, Vous ne trouuez pas aisemẽt, *dit-il*, que depuis le commencement de l'Eglise iusqu'au temps de S. Louys, les Pontifes Romains ayent reserué quelque chose des electiõs, ou y ayent rien changé. Toutesfois parce que lors ils commencerent à empescher les elections, & imposer des charges pecuniaires sur les benefices, S. Louys ordonna derechef que les elections se feroient en son Royaume, & que les exactions cesseroient. *Coussord nous apprend que durant les dix ou onze premiers siecles chaque prouince, sur tout la France, pouruoioit aux benefices par elections libres &*

conformes aux anciens canons, ſans que les Papes euſſent pouuoir d'y rien changer, beaucoup moins d'en diſpoſer ſimoniaquement à leur poſte, ſous titre d'impoſition de charges pecuniaires, mais que les Papes ayãs empieté ceſte tyrannie quelque temps deuant S. Louys, c'eſt à dire enuiron l'onzieme ſiecle, S. Louys taſcha de reprimer ceſte vſurpation, & empeſcher ceſte corruption par ſa pragmatique Sanction, mais le mal eſtant deſia bien plus fort que les remedes, la ſimonie & la tyrannie du Pape reprirent bien toſt apres leur cours, comme deuant, & plus que deuant. Or le clergé s'eſtant fort aſſuiety ceux qu'il appelle laics, ayant empiete ſur eux vne puiſſance tyrannique, le Pape s'aſſeruiſſant le clergé, s'aſſeruiſſoit quant & quant le reſte de l'Egliſe. C'eſt ce que feit Gregoire Vij. maintenant l'an 1076. qu'il auoit droict de depoſer luy ſeul quelque Eueſque que ce ſoit, de depoſer les Empereurs, & ſe faire baiſer les pieds par les Rois. Lors donc fut Satan deſlié plus que deuant dans Babel, luy faiſant exploit-

ter par violence ce qu'auparauant il tramoit par fraude: ſi bien que pluſieurs de ceux meſmes qui reſiſtoient à la tyrannie du fils de perdition participoient à ſon idolatrie. Un ſiecle n'eſtoit encore paſſé que Dieu qui auoit predit que ce deſchainemẽt ſeroit pour vn peu de temps, qu'il donneroit à la verité quelques teſmoins, ne fuſt-ce que deux à la fois, ſuſcita quelques bonnes ames, notamment ceux qu'on appelle Vaudois, qui recognoiſſans qu'il ne manquoit plus rien à celle qui diſoit, Ie ſuis Royne, & ie ne ſeray plus vefue, *pour eſtre vrayement la Babylone predicte par S. Jean, ſoit au regard de la ſuperſtition, ſoit au regard de l'vſurpation, creurent auſſi qu'il eſtoit temps d'obeir au commandement du Seigneur diſant,* Sortez de Babylone, mon peuple. *A ceux qui prirent ceſte reſolution Babel fit ſi cruelle guerre, qu'elle creut les auoir eſteincts, parce qu'ils eſtoient, comme pieça parauant auoient eſté les fideles,* errans és deſerts, és montagnes, és cauernes, & pertuis de la terre, *comme il eſt dict Heb.*

XI. 38. Mais Dieu qui ne permet pas que la verge de l'exacteur ſe repoſe pour touſiours ſur l'heritage des bons, a faict retentir ſur les toicts ce qui ſe diſoit à l'oreille, ſuſcitant à ſes enfans des Rois pour protecteurs, & des Princes pour nourriciers.

Il n'y a rien plus ordinaire, mais rien plus iniuste, que de priſer ou condamner les choſes ſimplement pource qu'elles nous paroiſſent vieilles ou nouuelles. Car encore que la verité ſoit touſiours la plus ancienne, ſi eſt-ce que ſouuent elle nous ſemble nouuelle. S. Cyprian diſoit treſbien, qu'il ne faut pas regarder à ce qu'a faict quelqu'vn deuant nous, mais à ce qu'a commandé celui qui est deuant tous. C'eſt à ce principe qu'il faut ramener toutes choſes, c'eſt à ceste eſquierre qu'il les faut eſprouuer. Cependant comme c'eſt vn ſuiet de lamentation & d'estonnement, quand nous voyons combien de ſiecles durant preſque tout l'vniuers a croupi dans le Paganiſme, auſſi c'est vne matiere de ioye Chreſtienne, quand parmi ces tenebres nous apperceuons quelques interualles luci-

des, quelques tesmoignages illustreès pour la verité Chrestienne dans les escrits des Payens. De mesme c'est chose lamentable de voir combien de peuples se sont laissez abuser & gourmander par les pretentions d'vn homme soy disant Lieutenant General de Christ, se disant auoir tout droict de commander à tous, de disposer tant du spirituel que du temporel, de ne pouuoir errer en ses determinations, sans que de ses pretentions il en produise le moindre mot de la part de celuy dont il se dit Vicaire. Mais c'est aussi matiere de louer Dieu, quand nous voyons qu'au plus fort de sa domination se sont trouuees non seulement en Orient plusieurs milliers d'Eglises, qui ne se sont iamais laissees emporter à ces piperies, mais mesmes en Occident plusieurs Eglises continuees depuis euuiron cinq cens ans en ça, qui constamment ont condamné ces impostures. Ces Eglises ont esté chargees de plusieurs calomnies, & denigrees par plusieurs sobriquets & surnoms odieux. Mais le nom plus ordinaire qu'on leur donnoit, c'est celuy des Vaudois. Or entre plusieurs recherches touchant l'estat de l'Eglise que i'ay deduictes en descriuant les Liurees de Babel, i'y ay donné deux chapitres, esquels i'ay tasché de representer l'estat des Vaudois par les tesmoignages de leurs plus grands ennemis : ayant mesme sur la fin dict aussi quelque chose de Claude Seissel. Mais le desir de briefueté me fit lors couper ce propos vn peu court : n'y ayant aussi pour la mesme

cause rien dict de ce que Claude Coussord Docteur en l'Vniuersité de Paris attribue aux Vaudois. Ce que donc i'ay lors touché comme en passant, c'est ce que ie represente maintenant vn peu plus amplement, d'autant plus volontiers qu'en examinant ce que ces deux aduersaires disent de ceux qu'ils appellent Vaudois, ie deduy sommairement les principaux poincts des controuerses d'auiourd'huy. Car aussi ce que les Vaudois condamnoient au Pape, c'est cela mesme que nous y condánons, ce que le Pape leur reprochoit; c'est en substance cela mesme qu'il nous reproche. Nous ne voyons icy que ce que les aduersaisaires leur font dire parsemé de calomnies. Mais tant moins est suspecte la verité, quand les aduersaires mesmes luy rendent tesmoignage. Et la verité pour estre nuë, ou simplement vestuë n'en est pas moins recommandable, veu que la simplicité mesme luy sert de parement. Tous n'ont pas ceste consideration. Les estomachs desgoustez font plus d'estat d'vne sauce qui picque, que d'vne viande qui nourrit. Mais vostre pieté, MADAME, *cerche ses ornemens en la modestie, ses appetits en la naïueté, & son restaurant en la verité de la doctrine celeste. Son illustre maison ne luy sert que d'esguillon pour cercher d'autant plus la vraye noblesse, qui est selon Dieu. Sa grandeur ne l'esleue que pour s'humilier deuant Dieu, ses moyens ne luy sont qu'instrumens de beneficence. Les choses vrayement hautes sont celles qui desdaignent moins les basses.*

C'eſt pourquoy ny la ſimplicité des Vaudois à repreſenter leur cauſe, ny la mienne à maintenir leur innocence ne m'ont point rebutté d'offrir à V. E. ce petit labeur. L'or eſchappé de l'embraſement de Corinthe, bien que meſlé de cuiure, n'en eſtoit que plus eſtimé. Il y a des maſures que nous contemplons auec plus d'admiration que des palais entiers. L'eau du puits de Bethlehem preſentee par Dauid en aſperſion au Seigneur, ne luy fut pas moins agreable que les threſors qu'il luy offrit depuis en ſon opulence. Ces eaux puiſees au peril de la vie de tant de bonnes ames ſurpaſſent les delices des vins eſtrangers & fumeux. Ce qui eſt du mien eſt peu de choſe au prix de voſtre merite, mais en vn pot de terre ſe peut bien trouuer vn threſor de grand prix: & l'equité de voſtre bien-vueillance regardera pluſtoſt à la ſyncerité de mon affectiõ, qu'à la foibleſſe de mon pouuoir. C'eſt la faueur que i'eſpere de V. E. qui me fait prier Dieu pour la ſinguliere pieté dont il vous a richemẽt ennoblie, à ce qu'il luy plaiſe la courõner de toutes ſortes de benedictions, tant ſur V. E. que ſur toute ſa tres-illuſtre maiſon, à ce qu'elle ſoit à touſiours le miroir de vertu, le ſupport des bons, & le rempart de l'Egliſe. C'eſt ce que ſouhaitte de tout ſon cœur,

MADAME,

Voſtre tres humble & tres
obeiſſant ſeruiteur
IACQVES CAPPEL.



LA DOCTRINE DES VAVDOIS,

REPRESENTEE PAR Claude Seissel.

CHAPITRE I.

Les qualitez de Claude Seissel.



CLAVDE Seissel estant Euesque de Marseille fit vn traicté de la Monarchie de France qu'il dedia au Roy François I. au commencement de son aduenement à la Couronne. En la preface de ce liure il dit qu'il a esté dans le maniement des affaires

ſous les trois Rois precedens, à ſçauoir Louys XI. Charles VIII. & Louys XII. Or Louys XI. deceda l'an 1461. Quand Seiſſel lors n'auroit eu que vingt & cinq ans, ſi doit-il auoir veſcu plus de quatre-vingts ans, & auoit enuiron ceſt aage quand il eſcriuoit contre les Vaudois. Car il ne peut pas luy meſme le faire imprimer, mais fut imprimé bien toſt apres ſa mort, l'an 1520. comme lon peut recueillir de la dedicace qu'en fait Nicolas Berauld à Eſtienne Poncher Archeueſque de Sens, conformement à l'intention de l'autheur. Il n'y auoit que ſix ans que le Roy François regnoit, & eſt vrai-ſemblable que bien toſt apres ſon aduenement à la Couronne il tira Seiſſel de Marſeille pout le faire Archeueſque de Turin en Piedmont, où ſe trouuant plus voiſin des Vaudois qu'il n'eſtoit à Marſeille, cela luy donna ſujet de s'en informer plus qu'auparauant, & de les refuter tant par preſches que par eſcrit. Et peut eſtre que ce fut à ſa ſollicitation que le Roy François & Charles Duc de Sauoye publierent vn Edict contre les Vaudois, dont Seiſſel dit fueil. 2. que la rigueur effraya grandement les Vaudois, & neantmoins

il ne ſe vante point d'en auoir conuerty que deux, & deux autres qui changerent de robe à la venuë de l'Inquiſiteur. En ce traicté contre les Vaudois il fait f. 56. mention d'vn autre traicté qu'il a faict *de le la prouidence Diuine*, comme l'ayant faict depuis peu.

Nemeſius amy de Gregoire de Nazianze voulant alleguer au chap. 3. de la nature de l'homme en faueur de la verité Chreſtienne vn teſmoignage de ſon grād ennemi Porphyre dit, *ἰσχυραὶ τῶν ἐχθρῶν αἱ ὑπὲρ ἡμῶν μαρτυρίαι, καὶ μηδεμίαν ἀντιλογίαν ἐπιδεχόμεναι. Les teſmoignages que nous alleguons de nos ennemis pour nous ſont forts, & ne reçoiuent aucune contradiction.* Or ia ne m'aduienne que ie faſſe de Seiſſel vn Porphyre. Mais bien puis-ie dire que Seiſſel n'eſtoit pas moins ennemi des Vaudois que Porphyre des Chreſtiens. Quand donc Seiſſel les blaſme nous auons ſujet de tenir ſon teſmoignage pour ſuſpect, & neātmoins nous ne nous inſcriuōs point en faux contre luy, ſi ce n'eſt que par ſon propre teſmoignage nous le puiſſions cōtredire, ou que par interpretation non violente nous puiſſions tellement iuſtifier les Vaudois, que pour cela nous ne de-

mentions point vne perſonne de telle qualité. Mais quand vous trouuerez d'autres aduerſaires qui chargent les Vaudois de crimes atroces ou d'hereſies infames, & que Seiſſel ſans y penſer les en deſcharge, quel ſujet aura leur plus grand ennemy de tenir pour ſuſpect le teſmoignage de Seiſſel ? Mais lors que Seiſſel naïuement repreſente leur doctrine, & qu'il taſche de la refuter, nous n'auons pas eſtimé neceſſaire de nous eſtendre ſur la replique. Nous auons ailleurs traicté dela pluſpart deces matieres amplemẽt, & pluſieurs autres l'ont fait trop plus dignement que ie ne pourroye le faire. Mais ſeulement en paſſant nous monſtrons en peu de mots ſur quoy principalement s'abuſe Seiſſel, & ſur quoy principalement ſe fondoient les Vaudois. En quoy ſi noſtre labeur te peut, amy Lecteur, donner quelque lumiere, nous en loüerons Dieu & le prierons qu'il luy plaiſe te fortifier de plus en plus en ſa crainte.

CHAP. II.

Qui estoient les Vaudois.

CEux que Seissel appelle Vaudois, estoient auparauant appellez Albigeois. On leur a donné tout plein d'autres noms iniurieux. Ces deux-cy ont esté les plus ordinaires. Nicolas Vignier en son histoire Ecclesiastique dit que l'an 1214. furent ostées plusieurs places aux Albigeois, & entre autres le Chasteau de Marillac, *auquel,* dit-il, *furent bruslez sept Vaudois, ensemble Monpesat, Marmande, Casseuoles auec Cadenac & plusieurs autres des pays d'Agenois, Perigueux, Limosin, Quercy, Rouergue, entre lesquels se trouuerent trois au Perigueux, à sçauoir Mont-fort, Chasteau-neuf, & Bamac, desquels on disoit estre issuë enuiron cēt ans auparauant l'heresie Albigeoise.*

De ce recit on peut recueillir que dés enuiron l'an onze cens de N. S. y auoit en Perigueux quelques Eglises dressées, enseignantes la doctrine qu'on a nommée Albigeoise du nom du fleuue Albi, dont la pluspart desdites Eglises estoient voisines.

Depuis Pierre de Valdo aiant à Lion

embrasse l'opinion de ces Albigeois,& y ayant attiré grand nombre de personnes, & notamment des pauures,qu'il substentoit de ses moyens, la reputation de cest homme a fait que ceux qui ont eu la mesme croyance que luy ont esté par la plus-part nommez Vaudois ou pauures de Lion. Pilichdorf dit que Pierre de Valdo commença de prescher sous le Pape Innocent II.qui vint au Papat l'an 1130. & mourut l'an 1142.

Arnould de Bresse fut en haine de ceste doctrine tué, noyé, bruslé dans Rome l'an 1155. selon le rapport de l'historien Gerhol, qui n'a peu faire ce recit sans blasmer ceste cruauté, dont le Iesuite Gretser le reprend en sa preface contre les Vaudois chap.1.

Sigonius ne fait mention des Vaudois que l'an 1163. volontiers parce qu'ils ne furent condamnez publiquement dans Rome que l'an 1163. par Alexandre III. Ceste condemnation fust reiterée l'an 1177.1178.1179. à raison de quoy Guido, Reiner,Monsieur de Thou les commencent enuiron l'an 1170. d'autres enuiron l'an 1180.Or dit Gretser, *C'est chose certaine que les Tholosains & Albigeois condamnez*

l'an 1177. *&* 1178. *n'estoient autres que Vaudois*.c.d. n'auoient autre creãce, mais bien estoient-ils plus anciens que Valdo.

L'Archeuesque Seissel enuiron l'an 1516.f 7. *Il y a*, dit-il, *de grandes & efficacieuses causes & occasions pour lesquelles ceste secte des Vaudois a desia duré tant de siecles*; *&* *f*.4. *nous auons monstré les causes, qui ont fomente ces heresies desia par tant de siecles*. Ce seroit fort improprement parler, si Seissel n'entendoit au moins quatre siecles. Pourtant est-il croyable que sous le nom des Vaudois comprenant aussi les Albigeois il commence l'establissement de leurs Eglises enuiron l'an onze cens en Perigueux & és enuirons d'Albi. Mais quant au Piedmõt, & les Alpes, & le Dauphiné, c'est enuiron l'an 1300. que les Vaudois s'y sont establis se voians deschassés de Thoulouse, & d'Albi & des enuirons. C'est en ceste sorte que nous pouuons entendre ce que Seissel dit f. 2. *En ce diocese de Turin, principalement en ses extremités & dans les destroits des Alpes, qui separent la France d'auec l'Italie tant au païs du Roy qu'en Dauphiné, & en Sauoye, il y a plus de deux cens ans que ceste heresie a pris sa force*. Il y auoit quelque deux siecles que les Vau-

dois s'estoient accreus és quartiers denombrés par Seissel, mais il y auoit quelque quatre cens ans, quelque quatre siecles que leurs Eglises auoient commencé de s'establir ailleurs. Or en mesme temps qu'on les chassa des quartiers d'Albi, ils s'espandirent non seulement iusques en Piedmont, mais iusques en Calabre, iusques en Picardie, iusques en Angleterre, Boheme, Morauie, tesmoin les Eglises qu'ils auoient en ces quartiers la deuant Luther, voire deuant Iean Hus.

Or de vray le mal s'espand quelquesfois fort loin aussi bien que le bien. Mais de quelle fausse doctrine se trouuera veritable ce que Seissel aduoüe de la doctrine des Vaudois? *Toutes sortes de gens*, dit-il, f. 1. *ont en diuers temps par vn tresgrand effort en vain essayé de les arracher, & contre l'opinion de tous ils sont demeurés vainqueurs, ou du tout inuincibles.* Mais dict Seissel, fueillet 6. *La secte de Mahomed composée des erreurs de plusieurs heretiques s'est espanduë par la plus grande part de l'vniuers.* Cela est vray. Mais la doctrine de Mahomed s'est-elle multipliée par martyres, par souffrances? est-ce pas par la violence des armes & par la barbarie de leurs carnages

horribles qu'ils se sont establis ? Icy donc le miracle est non pas de ce que plusieurs ont ployé sous la force des Mahometans, mais de ce que nonobstant toutes leurs cruautés plusieurs n'ont point succombé, & qu'en fin les Mahometans se sont resolus d'arrester le cours de leurs persecutiõs à l'encontre des Chrestiens. Plusieurs entre les Iuifs pourroient se resoudre à souffrir la mort plustost qu'à renõcer leur religion. Mais aussi leur religion n'est pas vne nouueauté forgee par les hommes, comme l'impieté de Mahomet, l'heresie d'Arrius. Neantmoins ce n'est point la persecution qui les a multipliés, car on ne les a gueres persecutés pour les contraindre d'embrasser la religion Chrestienne. Iamais les bons Chrestiens n'ont vsé de telles violences contre eux, ny contre les heretiques pour les esgorger par milliers, non pas mesmes par centaines ny par douzaines pour les contraindre de quitter vn erreur. Ces violẽces n'ont esté employees que pour maintenir vne mauuaise cause. Et iamais Dieu n'a permis qu'autre qu'vne bonne cause se soit renforcee à mesure qu'on l'a cruellement persecutee.

CHAP. III.

DISCOVRS DES Vaudois.

Extraict du liure de Seissel fueillet II.

VAVDOIS.

CHrist a commis son Eglise à Pierre, & en sa personne aux autres Apostres & à leurs successeurs. Mais pourquoy? Premieremẽt parce que non seulement par son eternelle science, mais aussi par experience manifeste il l'auoit recogneu constant[2] par dessus les autres en foy & en charité,

NOTES.

1. Seissel ne nous à representé du discours des Vaudois que ce qu'il lui a pleu, & comme il luy a pleu. Neantmoins tel qu'il est, il nous peut fournir vn eschantillon de la doctrine & pieté de ces bonnes ames.

2. C'est ce que dit sainct Ambroise, que *le primat de S. Pierre estoit non pas vn primat d'ordre*, c.d. de

aſçauoir en ce que les autres Apoſtres heſitans luy reſpondit en la perſonne de tous, *Tu es le Chriſt, le fils de Dieu viuãt.* Car ayant ouy ceſte reſponſe & pourtant ayant cogneu la confeſſion de Pierre, pour cela le Sauueur meſme luy reſpondit, *Tu es bienheureux Simon fils de Iona. Car la chair & le ſang ne t'a point reuelé cela, mais mon Pere, qui eſt és Cieux. Et moy ie te dy que tu es Pierre, &c.* De ces mots il appert euidemmẽt que le Sauueur ayant eſté eſmeu par la cõfeſſion & foy de Pierre luy a dõné, ou 3 promis de luy dõner la puiſſance & les clefs, ce

iuriſdiction, de puiſſance, *mais vn primat de foy.* L'inrention pourtãt des Vaudois non plus que celle de ſainct Ambroiſe n'eſt pas de dire, comme Seiſſel fueillet 15. & 16. leur fait à croire que *la puiſſance des clefs depende de la ſainctete de l'homme*, mais bien que celuy qui s'abandonne à toute ſorte d'impureté, de vices & d'hereſies, c'eſt vn teſmoignage qu'ayant abandonné Dieu, Dieu l'a pareillement abandonné, & veut que nous le tenions pour tel, que nous le degradions ou fuyons comme peſte de l'Egliſe, puis qu'en la perſonne de S. Pierre & des autres Apoſtres Dieu nous a monſtré quels doiuent eſtre ceux qui veulent eſtre tenus pour ſucceſſeurs de S. Pierre.

3. Ceux de l'Egliſe Romaine maintiẽnent d'ordinaire que ce que N. S.

qu'il accomplit apres la resurrection quand il luy dit, *Pay mes brebis*. Et lors mesmes il ne le feit sinon apres qu'il eut vne, deux, voire trois fois 4 ouuertement protesté qu'il l'aimoit plus que les autres, dont aussi Pierre desia souuent auoit donné preuue. Tel fut le Vicaire 5 que Christ se choisit, asçauoir qui fust digne, auquel il manifestast les secrets de sa sapience. Faut dire le mesme des autres Apostres, desquels pareillement il cognoissoit tres-biẽ la foy & la vertu. Pourtant leur dit-il, *Vous ne m'auez pas eleu, mais ce suis-ie, qui vous ay éleus*. Et afin

promit Mat. 18. à Sainct Pierre, il ne le luy donna qu'apres sa resurrection. Voila pourquoy les Vaudois l'accordent, cõme aussi il se peut accorder.

4. Parce que S. Pierre auoit renié N. S. par trois fois, il estoit tres-cõuenable qu'auant que d'estre installé ou reinstallé en sa charge il fist par trois fois protestation de son amour enuers N. S.

5. Les Vaudois derechef parlent icy par concession. Les Papes maintiennent que S. Pierre estoit Vicaire de nostre Seigneur. Cela se peut accorder. Car aussi quãd N. S. enuoye ses Apostres leur disant, Mat. 28. *Allez, endoctrinez toutes gens*, &c, il les establit tous comme autant de Vicaires & Lieutenans generaux qu'il enuoyoit au monde. Ainsi tous

qu'ils ſceuſſent ce qu'il vouloit qu'ils feiſſent, il adiouſte, *afin que vous rapportiez fruict.* Il y a donc eu deux cauſes de l'élection de Pierre & des Apoſtres, la premiere fut parce qu'il cognoiſſoit leur foy & leur charité, la ſeconde, afin que par eux il recueilliſt des autres hommes vn grand fruict. Dauantage, afin qu'il apparuſt, que ce n'eſtoit point par acception de perſonnes, mais aiãt eſgard *à leur* 6 *pieté*, voire en telle ſorte que s'ils s'en departoient, non ſeulement ils deſcheroient de ſa grace, mais auſſi ſeroient priués de l'authori-

les Paſteurs ſont comme autant de lieutenans particuliers de N. S. parlans chacun d'eux à leurs troupeaux au non du S. comme ſes ambaſſades ou lieutenans, ainſi que en parle S. Paul 2. Cor. 5. 20. *Nous ſommes Ambaſſadeurs pour Chriſt, comme ſi Dieu exhortoit par nous.* Comme donc N. S. n'a point fait vn tel hõneur à ſes Apoſtres qu'il ne les ait quant & quant reueſtus de graces conuenables à la grandeur de leur charge, auſſi ne deuons nous point choiſir ny tenir pour Paſteurs ceux qui par l'impureté tant de leur vie que de leur doctrine s'en monſtrent totalement indignes.

6. Seiſſel a mis *à leur merite*. Mais les Vaudois viennent de teſmoigner que c'eſt Chriſt qui a choiſi les Apoſtres, & nõ les Apoſtres qui l'ont choiſi, monſtrans que c'eſt de pure grace &

té qu'il leur auoit octroyée, il dit ailleurs, *Ie suis la voye, la verité & la vie, celuy qui me sert, qu'il me suiue.* Et ailleurs *Ie suis la vigne, vous estes le sarment, qui demeure en moy, & moy en luy rapporte beaucoup de fruict. Mais celuy qui ne demeurera point en moy il sera coupé & ietté dans le feu pour estre bruslé.* Tandis donc que les Apostres sont demeurés en Christ (Or y sont ils demeurés tousjours depuis 7. qu'ils ont receu le S. Esprit) le fondemẽt de l'Eglise vniuerselle a sans doute retenu sa fermeté, comme sur des colomnes & bases tres fermes. Aussi [8] a elle fait en

non pour leur merite qu'il les a choisis, si nous auons esgard à l'election eternelle. Mais Dieu voulant les choisir pour Apostres auant que de les appeller à ceste charge, les a sanctifiez par son S. Esprit, & les a rendus dignes de l'honneur qu'il vouloit leur faire. Nous qui n'auons pas ce pouuoir, deuons choisir, entant qu'en nous est, ceux que nous voyons desia reuestus de graces conuenables à la charge que nous leur imposons.

7. Asç. depuis que N.S. apres sa resurrectiõ soufflant sur eux leur eust dit, *Receuez le S. Esprit*, & sur tout depuis le redoublement de ses graces qu'il leur confera le iour de la Pentecoste.

8. Chasque Eglise fon-

leurs successeurs tā-dis qu'ils ont imité les actions, la vie, les mœurs, la foy des Apostres. Mais depuis que ces successeurs ont commencé de se desuoyer des preceptes & enseignemens des Apostres, estans seduits par diuerses conuoitises & meschancetés, ils se sont sans doute departis [9]. de Christ, & Christ s'est departy d'eux. Pourtant ont ils esté retranchés de son corps mystique. Car on ne peut pas appeller Ministres de Christ ceux qui non seulement ne le suiuent pas, mais suiuent vn chemin tout [10] à rebours. De là vient

dee par les Apostres a retenu la fermeté que les Apostres luy auoient donnée tandis que ses Pasteurs se sont monstrés imitateurs aussi biē que successeurs des Apostres.

9. A mesure que les Euesques d'Ephese, de Corinthe &c. se sont departis de la pureté des Apostres, ils se sont aussi departis de Christ, & Christ d'eux. Quel priuilege peut alleguer Rome pour dire que nous ne puissions en dire d'elle tout autant que des autres?

10. Quand les Pasteurs se fouruoyent en la do-

que d'arbre fru-ctueux ils sont deuenus arbre meschāt & infructueux, ne pouuans rapporter aucun fruict, au moins qui soit bon selon que N. S. tesmoigne luy mesme disant, *Le mauuais arbre ne peut porter bon fruict.* La raison pour laquelle ils auoient esté choisis, cesse, pourtāt[11] aussi cesse l'effect. Il est donc euident que le mal viuant est par son impieté mesme arraché du corps de Christ, comme le sarment inutile est arraché de la vigne. Dauantage celuy qui est enfant & esclaue du diable ne le peut estre de Christ, veu que luy

ctrine aussi bien qu'aux mœurs, lors monstrent ils euidemment qu'ils ne sont point vrayemēt Ministres de Christ. Mais Seissel f. 16 fait à croire aux Vaudois qu'ils ne tiennent aucun pour Pasteur, s'il n'est totalement exempt de peché, ce qui n'est nullement de leur intention.

11 Ils ont esté choisis pour edifier, pour paistre le troupeau. S'ils deuiennent scandaleux en leur vie, imposteurs en leur doctrine, ne faut il pas les tenir pour tels qu'ils sont, & consequément les deposer, si on en a le pouuoir, ou pour le moins, si on n'a pas ce pouuoir, se garder de leur leuain, & cercher la pasture spirituelle de la main de ceux qu'on recognoist estre plus irreprehensibles en leur vie,

mes-

mesme dict, *Nul ne peut seruir à deux maistres:* & ailleurs, *Vous éstes du diable, parce que vous faites ses œuures.* En apres, ceux qui offensent Dieu par crimes enormes selon le tesmoignage du prophete, sont effacés du liure de vie, & consequemment sont arrachez du Royaume des Cieux, c'est à dire, de l'Eglise. Mesme le Sauueur nous a aduertis qu'il se faut garder de telles gens disant, *Gardez vous des faux Prophetes, qui viennent enuestemens de brebis, mais au dedans sont loups rauissans.* Et afin qu'ils sceussent de qui ils se deuoient donner de garde il

plus purs en leur doctrine: C'est ce que faisoient les Vaudois & consequément c'est ce qu'ils veulent verifier par leur discours, à quoy ne contrevient aucunement ce que Seissel f. 22. allegue de S. Matthieu c. 23. Car quand N. S. dit v. 3. *faites tout ce qu'ils vous diront*, appert qu'il faut sousentendre quelque chose du v. 2. à sç. tout ce qu'ils vous diront entãt qu'assis sur la chaire de Moyse, conformement à la doctrine de Moyse. Autrement comment se fust pratiqué ce que N. S. dit, *donnez vous de garde du leuain des Pharisiens* Mat. 16. 11. & c. 15. 14. *Laissez les, ce sont aueugles &c.* Et quand ils ont dit qu'il falloit condamner à mort le Fils de Dieu, les Iuifs ont ils bien fait de les croire? Cela estoit il de la chaire de Moyse? ne l'ont ils pas dit comme ayans conuerty la

adiouste, *Vous les cognoistrés à leurs fruits.* Or les fruicts ce sont nos œuures. Si elles sõt mauuaises il no⁹ faut fuir, [12] quand nous serions reuestus d'habits de brebis ou de Pasteurs. Cela estant, comment l'Euesque & le Prestre qui est ennemi de Dieu pourra - il auoir puissance de rendre Dieu propice enuers les autres ? Celuy qui est banni du royaume des Cieux, comment peut il en auoir les clefs? Auec

chaire de Moyse en chaire de pestilence? Autant en disons nous de ceux qui se disent assis sur la chaire des Apostres, ce qu'ils disent conformement à la chaire, à la doctrine des Apostres, nous le deuons obseruer & faire, quelque vicieuse que soit la vie des Pasteurs, mais s'ils persistét à souiller ceste chaire par impieté de mœurs & de doctrine, pourquoy les fideles ne pouruoiront ils à ce qu'ils soient conduicts par des vrais pasteurs plustost que par des notoires imposteurs?

12. Quand vn Pasteur ne seroit impur qu'en sa vie, toutesfois sa vie pourroit estre si desbordément impure, qu'on deuroit le fuir comme vne peste; Tesmoin le Canon qui deffend d'ouir la Messe d'vn Prestre notoirement concubinaire: Que sera-ce s'il fait ouuertement encore pis?

quelle puiſſance [13]. conferera il les ordres, comment conferera il les Sacremens en la vertu du S. Eſprit, veu que tant s'en faut qu'il habite en luy, qu'il en eſt meſme ennemy ? Certes il n'habite point en vn corps aſſeruy au peché, ains il a pluſtoſt en abomination ſes actiõs & ſes prieres. Pourtant, ſi Dieu n'exauce point le meſchant, en vain implorons nous les ſuffrages de celuy qui luy meſme n'a pas Dieu propice. Bref, puis q̃ ſa priere & ſes autres actions n'ont aucun vſage, comment à ſa parole Chriſt ſe transformeroit il ſous l'eſpe-

13. Si nous regardons à l'impieté du meſchant & infidele Paſteur, nous le deuons fuir, comme ne pouuans tirer de luy que pollution & malediction, & non ſorte quelcõque de conſecration ou de benediction. Pourtant nous ne l'irons point cercher pour receuoir de luy ny le Bapteſme, ny la S. Cene, ny l'impoſition des mains. Mais ſi lors que nous ne cognoiſſions pas l'impieté de ſa vie, la fauſſeté de ſa doctrine, nous auons receu de ſa main ces choſes, lors nous deuons croire que Dieu n'a pas laiſſé d'accomplir en nous ſon œuure nonobſtant l'obliquité de l'inſtrument. Sur tout nous deuons recognoiſtre que nous ſommes obligez à l'accompliſſement de ce que Dieu requiert de nous, ſoit au Bapteſme, ſoit en la S. Cene, ſoit en l'impoſition des mains, auſſi

ce du pain & du vin, 14. & le lairroit-il manier par celuy lequel il a du tout reietté, duquel il deteste les actions ? De plus, ô Dieu immortel, qui est l'homme sage qui croira qu'vn Roy mediocrement sage vueille commettre sa Lieutenãce auec puissance Souueraine à celuy lequel il desdaigne pour estre au plus bas rang de ses seruiteurs ? celuy qu'il tient digne de tout supplice, cõme ennemy public ? Qui est 15. le berger qui commette sa brebis au loup? Vn homme sage commettra-il son espouse 16. tres-chaste à vn tres-vilain & tres-dissolu

bien que si nous les auions receus de la main d'vn tresbon & fidele Pasteur.

14. Les Vaudois ne croyoient nullement la transsubstãtiation, comme l'on peut aisément recueillir des propos de Seissel f. 55. Mais comme parlans par cõcession ils argumentent ainsi, Toy qui ne peus, ou qui ne daignes aucunement changer ta meschante vie, ton impure doctrine, comment te peus tu glorifier de chãger, quãd il te plaist, au corps du Fils de Dieu, vn morceau de pain?

15. Si N. S. eust voulu que l'Euesque de Rome fust pour iamais son Vicaire general, Euesque Vniuersel, Pasteur infaillible de toutes ses brebis, comme le Pape pretend, auroit il permis que ce siege fust tant de siecles durant occupé de monstres infames pires que loups?

macquereau ? Et quoy ? celuy qui se destourne de Dieu, n'est-il pas reduict à neant? Le Prophete dit, *Le malin est en sa presence reduit a neát*, Item, *ils viendront à neát, cõme l'eau qui s'escoule*, & souuent ailleurs vous trouuerez escrit le mesme. Celuy 17. donc qui n'est rien, ne peut riẽ faire. Et afin qu'on ne pense pas que ces choses manquent de tesmoignages de l'Escriture, escoutez ce que Dieu luy mesme prononce, *A quoy me sert la multitude de vos sacrifices? i'en suis saoul. Ie ne veuil point d'holocaustes de beliers, ny de graisse des bestes grasses, ny du sang des*

16. Seissel nous cache le plus fort nerf de l'argument des Vaudois, qui est tel, Si N. S. eust voulu que tous les Papes fussent recognus de tous, cõme estans tous autant d'espoux de l'Eglise, voire de toute l'Eglise, n'estant subiect au iugemẽt d'aucun, comme Seissel pretend f. 35. N. S. auroit-il permis que depuis tant de siecles ils fussent tous autant de maquereaux? Or le sont-ils la pluspart au regard de leur vie, mais ils le sont tous au regard de leur idolatrie, laquelle ils maintiennent tous depuis plusieurs siecles en ça.

17. Celuy qui deuant Dieu n'est rien du tout, auec quel front peut-il s'attribuer vne espece de toute-puissance?

veaux, ny des agneaux ny des boucs? Et plus bas, *Ne m'offrez*[18] *pl° en vain vos sacrifices: l'encēs m'est en abominatiō. Ie ne supporteray point vos nouuelles lunes, vos sabbats & autres festes. Vos asseblées sont iniques. Mon ame hait vos nouuelles lunes & vos autres festes, elles me sont en charge. Ie suis las de les porter. Quand vous estendrez vos mains, ie destourneray mes yeux arriere de vous, & quand vous multiplierez la priere ie ne l'orray point. Car vos mains sont pleines de sang.* Et Malachie[19] parlant de ces meschans sacrificateurs s'escrie en ceste sorte, *Ie ne vous ay point à cœur, & ie ne rece-*

18. Si Dieu reiette les offrandes de ceux dont il ne blasme que la vie, combien plus sont reiettables ceux dont la doctrine est detestable aussi bien que la vie? Ceux donc qui sont tels, nous les deuons esloigner de l'autel, c.d. des charges ecclesiastiques, si nous en auons l'auctorité; si nous ne l'auons pas, nous deuons au moins fuir leurs offrādes. Combien plus s'ils s'attribuent des offrandes, dont Dieu ne leur donne droict quelconque, comme d'offrir en sacrifice reel le Fils du Dieu viuant? N'en ayans en la parole de Dieu titre quelconque, quelle peut estre leur vsurpation, sinon blasphematoirement sacrilege?

19. Les aduocats du Pape ont accoustumé d'alleguer ce que dit Mala-

uray point le ſacrifice de voſtre main: & plus bas, *ie maudiray vos benedictions*. Puis il reſpond à leur tacite obiection. Car ils
20. pouuoient dire, que Dieu auoit affermy la ſacrificature à Leuy par alliance eternelle, & que pourtant il ne la pouuoit eſloigner arriere de leur famille. Car il leur reſpõd ouuertement, que ſon alliance demeure, tandis que la poſterité de Leui ſuit les traces de Leui. Car ayant dict, *ie traicteray auec luy mon alliance de vie & de paix, ie luy ay donné ma crainte, & il m'a craint, il adiouſte, mais vous vous eſtes deſtournez de la loy &*

chie chap. 1. v. 11. *On offrira en tout lieu parfum en mon nom, & oblation pure*, Malachie denonçant aux Leuites que nonobſtant leur impieté Dieu ne lairroit pas d'eſtre ſerui par tout, & que ceux qui preſentent à Dieu les prieres doiuent s'eſtudier à toute pureté.

20. Les Papes & leurs adherans, auſſi bien que les Leuites, ſe targuent ordinairemẽt de ce que dit Malachie ch. 2. v. 7. *Les leures du Sacrificateur garderont la ſcience, & on recerchera la Loy de ſa bouche*. C'eſt pourquoy les Vaudois remonſtroient que ces paroles ne ſe doiuent point prendre pour prediction, ny pour promeſſe abſolue; mais bien ſe peuuent elles prendre par forme d'oppoſition en ceſte ſorte, v. 7. *Jadis les Sacrificateurs gardoient la ſcience*, &c. v. 8 *Mais vous vous eſtes retirez de ce che-*

auez fait que plusieurs ont tresbusché se destournans de ma loy: Vous auez enfraint l'alliãce de Leuy. Pourtant ie vous ay rendus contemptibles & abiects à tous peuples, comme vous n'auez point gardé mes voyes, & ce qui s'ensuit. Lesquelles paroles certes conuiennent à tous les Euesques & Prestres qui trãsgressent les ordonnances de Christ & des Apostres, veu qu'il dit par vn autre Prophete, *I'ay hay l'Eglise des malins, & ie ne m'asserray point auec les meschãs.* Et ailleurs, *I'ay en haine ceux qui font preuarication, & tous les ouuriers d'iniquité,* & infinis tels passa-

min là. On les peut aussi prendre par forme de commandement en ceste sorte: *Que les leures du Sacrificateur gardent la science, & que lors on recerche de sa bouche la Loy.* C'est en ceste sorte que le prend le Talmud au traicté intitulé *Moed katon* chap. 3. paraphrasant en ceste sorte ce texte; *Quand les leures du Sacrificateur gardent la science, lors il est messager de l'Eternel, & pourtant lors on recerche de sa bouche la Loy: mais s'il fait autrement, il est Ange de tenebres, excommunie-le* Que si les Iuifs mesmes sont contraints de recognoistre que les promesses faites à Leui, à Aaron, à Phinées, n'empeschent pas qu'on ne puisse iustement se retirer de sa communion, voire l'excommunier, de quel front le Pape peut-il s'exempter de toute censure, luy qui n'a titre ny promesse quelconque?

ges. N'est-il pas dit de Saul[21] lors qu'il eust trangressé le commandement de Dieu, que l'Esprit de Dieu se departit de luy, luy qui parauãt auoit esté choisi de Dieu pour gouuerner le peuple? Dauãtage, Christ ne dit-il pas en l'Euãgile, *Si quelqu'vn veut venir apres moy qu'il renonce à soy mesme, & qu'il charge sa Croix & qu'il me suiue.* Et derechef, *Nul ne peut seruir à deux maistres, à Dieu, & à Mammon.* Et ce qui est plus ouuert & plus dur, *Celuy qui ne renõce[22] à tout ce qu'il possede, ne peut estre mon disciple*: Cõment donc commettroit-il sa Lieutenance à celuy,

21. Voicy comment l'exemple de Saül sert contre le Pape. Si les promesses & les graces faictes à Saül n'ont point empesché que Dieu ne se soit retiré de luy, de quel droict le Pape nonobstant sa meschante vie, nonobstant sa damnable doctrine peut-il se vanter d'vne perpetuelle, d'vne inseparable & infaillible assistance du S. Esprit, veu mesme que Dieu n'a iamais rien promis à Rome, ny à son Euesque?

22. Seissel dit sur cela f. 29. *Si nous leur disons que c'est de cœur & d'affection qu'il y faut renoncer, ils se mocqueront.* C'est par coniecture qu'il le dit. Autrement il diroit,

qu'il ne daigne pas tenir pour disciple? Que si les Pontifes sont tels, qu'ils n'abandõnent rien du

quand nous leur disons, &c. *ils se mocquent.* Appert aussi par ce que les Vaudois ont tousiours possedé quelque chose, qui plus, qui moins. Donc leur intẽtion estoit aussi bien que la nostre, que nous deuons renoncer à nos biens, comme à nos ames, comme à nos vies. Toutes & quantes fois qu'il faut renoncer à la verité de l'Euangile, soit en tout, soit en partie, ou bien perdre nos vies ou nos biens, nous deuons abandonner l'vn & l'autre volontairement plustost que de renoncer directement ny indirectement à vne seule des veritez de l'Euangile.

leur,23. & ne gardent point és autres choses la loy de Christ, en quelle 24 puissance ordonnent - ils les Euesques? Et ceux qui ne reçoiuent deux aucun ordre, comment peuuent-ils le conferer aux autres? veu mesme, qu'ils sont malades des mesmes maladies. Bref, s'ils ne conferent point les

23. Comment les Papes abandõneroient-ils leurs vies ou leurs biens plustost que de renoncer à quelqu'vne des veritez de l'Euangile, veu que par auarice, par ambition, par obstination ils alterent en plusieurs sortes la pureté de l'Euangile?

24. Celuy qui n'est pas Chrestièn, ny en sa vie, ny en sa doctrine, de quel front peut-il se vanter d'estre le chef de tous les Chrestiens? d'estre du tout hors de peril,

ordres, pour certain aucun de ceux auſquels ils auront dõné l'ordination, ne ſera vrayement Sacrificateur, & pourtãt ils ne font aucun Sacrement. 25. Car quand ils auroient l'ordre, ils le ſouilleroient par la turpitude de leur vie. Si donc nous monſtrons que tels ſont tous les Preſtres & Eueſques de l'Egliſe Romaine, il appert euidemment que ce n'eſt pas en eux qu'eſt l'Egliſe de Dieu. Car Chriſt ne peut eſtre le chef de ceux qui ne ſont point ſes membres. *Vn peu plus bas au fueillet* 14. Le Pontife Romain & les autres Prelats & Pre-

d'erreur & de cenſure?

25. De vray regardans à l'impieté tant de la vie que de la doctrine des Papes & de leurs officiers, nous ne deuons attendre d'eux rien de ſacré, nous deuons fuir leur communion & leurs ſacremens comme profanez par leur impureté. Mais comme ceux qui ont receu le Bapteſme de leur main n'ont pas laiſſé de ſe tenir pour baptiſez & obligez à viure Chreſtiennement, auſſi les gẽs de biẽ qui ont receu d'eux l'impoſition des mains, n'ont pas laiſſé de ſe tenir pour Paſteurs & obligez à paiſtre le troupeau, non plus de fables, mais de verité.

ſtres de l'Egliſe Romaine ne ſuiuent ny la vie ny les preceptes de Chriſt, mais font tout le contraire, & ce non plus occultement, mais ſi ouuertement & ſi manifeſtemẽt qu'on ne peut pl⁹ tergiuerſer ni le couurir d'aucun voile, voire qu'ils ſe glorifient principalement és choſes qui ſont contraires à la Religion, & quils ne meſpriſẽt pas ſeulement, mais ils ſe mocquent des enſeignemens des

C'eſt pourquoy comme les Vaudois ne reïteroient point le bapteſme de ceux qui auoient eſté baptizez par les Preſtres, auſſi receuoient-ils pour Paſteurs les Preſtres renonçans aux abus de la Papauté, & preſchãs la verité. Ceux-là donnoient l'impoſition des mains aux autres, qu'ils appelloient *Barbes*, & ceux cy pouuoient la donner à d'autres ſans aller à Rome. C'eſt ce qu'ils maintiennent fuyans à bon droit, comme ordures les ordres du Pape, & de ſes officiers, tant qu'ils demeuroient ſes officiers, pluſtoſt que Miniſtres de Chriſt, mais lors qu'ils venoient à recognoiſtre que leur Bapteſme, leurs ordres les obligeoient à eſtre Miniſtres de Chriſt, annonciateurs de ſa paſſion, & non pas executeurs des paſſions du Pape, lors deuenoient-ils vrayement Chreſtiens, & vrayement Paſteurs. Lors les Vaudois les receuoient comme tels, & leurs Paſteurs leur dõnoient la main d'aſſociation.

Apoſtres. Eux 26. vi-

26. Seiſſel repreſente li-

uoient en grande pauureté, humilité, chaſtete, continence des choſes charnelles & meſpris du monde. Mais nous autres Prelats & preſtres en vn treſ-grād faſt, luxe & diſſolution, eſtimons que c'eſt choſe belle d'exceller en puiſſāce Royale pluſtoſt qu'en ſainɛteté Sacerdotale, & tous nos efforts & eſtudes tendēt là qu'entre les hōmes nous no⁹ acqueriōs de la gloire, non pas par vertu, ſainɛteté, doɛtrine, mais par abōdāce de toutes choſes, par armes & magnificence de guerre, & par vn grand apparat de cheuaux, d'or, & de choſes

brement & tout au long ce que les Vaudois diſoient contre la corruption des mœurs du Clergé Romain. En cela eſt il louable, ſur tout en ce qu'il n'a pas oſé les en dementir formellement, aduoüant meſme que de vray les mœurs de ſon clergé pour la pluſpart eſtoient tres-vicieux, bien qu'il pretend que les Vaudois exaggeroient vn peu trop ceſte corruption. Au cōtraire Petrarque leur euſt dit, qu'ils n'en diſoient pas aſſez. Mais en ce point Seiſſel eſt reprehenſible, c'eſt qu'il ne repreſente pas aſſez au long ny aſſez naifuement ce que les Vaudois alleguoient pour conuaincre de faulſeté la doɛtrine du Clergé Romain.

ſemblables. Les Apoſtres[27] n'ont rien voulu auoir de propre, ny receuoir aucun en leur compagnie, ſinon ayant tout laiſſé & mis en cōmun. Mais nous, non contens du noſtre, nous hāniſſons apres le bien d'autruy plus auarement & plus impudemmēt que les Payens, & c'eſt pourquoy nous faiſons la guerre, & incitons aux armes les Princes & peuples Chreſtiens. Les Apoſtres courans par les villes & bourgades & ſemās auec efficace la parole de Dieu exerçoient en outre les offices de charité ſelon qu'à vn chacun en eſtoit donnée la

27. Il eſt vray ſemblable que Seiſſel icy deſguiſe les paroles des Vaudois, veu que S. Pierre dit à Ananias Actes 5. qu'il luy eſtoit libre de garder ſon chāp, veu auſſi que les Vaudois ne s'obligeoient point à n'auoir rien de propre, mais bien à eſtre fort communicatifs & charitables.

faculté. Nous, non ſeulement nous ne faiſons rien de ſemblable, & ne dõnons aucun exemple de bonne cõuerſation, mais auſſi nous reſiſtons le plus ſouuẽt à ceux qui les font, & monſtrons le chemin de toute diſſolution & cõuoitiſe. Eux [28]. comme à regret & refuians, par le cõmandemẽt ou inſpiration de Dieu receuoiẽt l'ordinatiõ pour le ſalut des autres. Nous achetons [29]. les charges par argẽt, ou par force, ou par la faueur des Princes nous les briguons par mauuais moyens, & ce non pour autre fin que pour aſſouuir nos voluptez, pour

28. Couſſord quoy qu'eſcriuant contre les Vaudois ne laiſſe pas d'en dire autãt f. 39. *Autrefois*, dit-il, rapiebantur *on les entraınoit aux dignitez Eccleſiaſtiques, aujourd'huy ils les enuahiſſent* omnibus pene inuitis *preſque malgré tout le monde.*

29. La Simonie du Clergé Romain n'eſt pas vne ſimple corruption de mœurs, mais elle tient auſſi de la corruption en la doctrine. Pourtant les canons anciens mettent les Simo-

enrichir nos parens & pour la gloire du monde. Dauantage eux passoient leur vie en beaucoup de ieusnes, veilles, & voyages, ne s'estonnans du trauail ny du peril pour monstrer aux autres la voye de salut. Nous passons tout le tẽps en oisiueté, en plaisirs, & autres choses terriennes ou meschantes. Eux mesprisans du tout l'or, & l'argent, comme ils auoiẽt receu gratuitement la grace diuine, ainsi la dispẽsoient ils. Nous exposons 30. en vente les choses sainctes & les thresors celestes de Dieu mesmes, nous confondons toutes choses diui-

niaques entre les heretiques, voire les font pires que plusieurs heretiques, pires q̃ les MACEDONIENS; qui nioient la diuinité du S. Esprit. Car disoient les anciens, les Macedoniens font le S. Esprit seruiteur du Pere, ceux-cy le font leur seruiteur & mercenaire. Claude Coussord escriuant contre les Vaudois maintient fueil. 10. que *tous les Simoniaques de quelque estat & condition qu'ils soient sont* ipso facto *excommuniez*, & le prouue mesme par les decretales *cap. de hoc. & seq. de Simon. & in extrauag. commun. cum detestabilem 6.* & parce que quelques flatteurs des Papes maintenoiẽt que le Pape ne peut encourir Simonie, Coussord maintient que si.

30. La Simonie de la Papauté ne consiste pas seulement en la vente des offices sacrés, mais principalement en la

nes

nes& humaines, tellement que l'Egliſe Romaine ne peut eſtre dite l'eſpouſe de Chriſt, mais ceſte putain publiquemẽt proſtituée, qu'Eſaïe, Ieremie, Ezechiel & S. Iean en l'Apocalypſe depeignent de viues couleurs. Car Chriſt s'eſt accouplé l'Egliſe [31] pour luy eſtre eſpouſe ſainčte, nette, belle, parée des ornemens & pierreries de toutes vertus, ſans tache, ſans ride, telle que le S. Eſprit la depeint figuratiuement en ſes cantiques. Ia n'aduienne donc que Chriſt vueille chãger ſon eſpouſe ſi belle, ſi excellente en vne putain ſi ſa-

vente des pardons, des Sacremens & de la ſepulture, & des prieres qu'on faict pour les morts.

31. Rome meſme maintient que l'Egliſe n'a ny tache, ny ride, pourtant pretend elle ne pouuoir errer. Or bien eſt vray que l'Egliſe doit aſpirer à ceſte ſainčteté tant accomplie, mais ce n'eſt pas en terre, mais au Ciel qu'elle y paruient. Cependant de là meſme les Vaudois à bon droict recueillent que ny Rome, ny ſa factiõ ne peut eſtre ceſte eſpouſe de Chriſt, puis qu'elle eſt ſi

le,ſi deteſtable.

Et plus bas f. 18.

NOus 32. ne niõs pas que Dieu ſeul ne ſoit le ſcrutateur des cœurs, lequel, comme dict l'Eſcriture, ſonde les cœurs & eſprouue les reins. Et pourtant c'eſt lui ſeul qui cognoiſt ſi les œuures des hommes luy ſont aggreables ou 33. ſi elles obtiennent ſa grace, & les autres hommes n'en peuuent iuger que par coniectures. Mais luy meſme nous a enſeigné, cõment nous le pouuons recueillir, diſant, Vous 34. les cognoiſtrés par leurs fruicts. Car vn mau-

ſouillée tant en la vie qu'en la doctrine.

32. Par ce diſcours les Vaudois monſtrent que le iugement qu'ils ont fait du Clergé, ils ne l'ont baſti que ſur ce qui leur eſtoit euidẽt tant au regard de la doctrine qu'au regard de la conuerſation ordinaire du clergé.

33. Seiſſel met, *aut promereantur gratiam*, Nous auons ſubiect de douter s'ils parloient ainſi. Mais s'ils ont ainſi parlé, on le peut entendre commodement, entant que *promereri* & *mereri* ſe prennent ſouuent pour obtenir.

34 Seiſſel dit, que N. S. parle des faux Prophetes, ce qui eſt bien

uais arbre ne peut faire de bons fruicts ny vn bon arbre de mauuais fruicts. Encore donc qu'il soit malaisé de iuger des bonnes œuures d'autant qu'elles reçoiuent leur 35. valeur de l'intention, toutesfois les mauuaises se descouurẽt d'elles mesmes, & l'intention ne les peut rendre bonnes principalemẽt quãd elles repugnent ouuertement à la loy diuine, & qu'elles sont manifestes. Et pourtant si ie voy les Euesques 36. & les Prestres tous les iours publiquemẽt dissolus en luxure, rauissans le bien d'autruy, frappans leurs prochains, per-

vray pourueu qu'õ ne le restraigne pas seulemẽt à ceux qui se meslent de deuiner, ou qui se disent à faux enuoyés immediatement de Dieu, mais qu'on l'entende aussi de ceux qui annoncent vne fausse doctrine.

35. Seissel met *meritum* leur merite, mais soit que les Vaudois ayent ainsi parlé ou non, la suite du proposne requiert autre chose sinon ce que nous auons icy mis en traduisant *leur valeur*.

36. Seissel pourroit bien icy faire parler les Vaudois en termes plus rudes qu'ils ne faisoient, & toutesfois Petrarque, bien qu'il ne fut point du nombre des Vaudois qui peut estre n'en auoit

ſecutans les bons, blaſphemãs le nom de Dieu, prodiguãs le patrimoine de l'Egliſe en voluptés & vſages damnables, puis-ie pas indubitablement affirmer que ceux qui font ces choſes, ſont non Miniſtres de Dieu, mais ſes ennemis publics? Ils 37. le ſont quand ils auroiẽt eſté eſtablis ou confirmez par vn Synode vniuerſel de Chreſtiẽs, ou par le Souuerain Pontife, ou par Pierre meſme. Combien plus ſi ceux qui donnent l'ordination aux autres & les eſtabliſſent, ſont pires qu'eux, ſi leurs œuures ſont ouuertement encores pi-

point ouy parler, ayant eſté nourri à la Cour de Rome ſous les Papes Iean XXI. Clement VI. Benoiſt XII. parloit encore plus rudement de ceſte cour enuiron l'an 1350. que ne font icy les Vaudois.

37. De vray Iudas, bien que N. S. luy meſme l'euſt eſtabli, neantmoins lors qu'il euſt trahy N. S. par vn baiſer, il ſe monſtra vrayement ennemy de Chriſt, & les Apoſtres ſans doubte l'eurent lors en deteſtation, & deuoient le fuir & condamner, comme ils ont fait meſme apres ſa mort.

res? Que sera-ce s'il appert qu'ils ayent achepté notoirement le Pontificat, s'ils exposent en vente les charges Sacerdotales, & qu'ils establissent sur les Eglises, non par erreur, mais par malice [38]. ceux qu'il conste estre totalement indignes, & qu'ils n'ont rien fait en toute leur vie qui fut digne non seulement d'vn Prestre, mais d'vn Chrestien? Obeirons-no⁹ à tels Prestres & Prelats, qui ne nous meinent à salut, ny par [39] parole, ny par œuure, mais plustost taschét de no⁹ trainer auec eux en ruine? Nostre Sauueur ne dit-il pas,

38. Celuy qui choisit des personnes dont il cognoist l'incapacité, l'impieté, l'indignité en plusieurs sortes, ne pouuant pas dire qu'il face ce chois par erreur, s'ensuit qu'il le fait par malice, c.d. par vne mauuaise volonté.

39. Comme n'enseignás point du tout, ou enseignans souuent des fausses doctrines.

qu'il ne ſe faut pas laiſſer conduire par des 40. aueugles, de peur que ſi vn aueugle meine l'autre ils ne tombent tous deux en la foſſe? N'a-il pas prononcé que tels ſont retranchez de la vie de l'Egliſe & du corps de Chriſt, deſtinez au feu? Comment ſe peut-il faire que celuy ſoit 41. Vicaire de Chriſt qui n'eſt pas ſeulement Chreſtien, ny membre du corps myſtique de Chriſt, lequel il commande de fuir, cõme Payen & peager, pendant qu'il eſt incorrigible? *Et fueillet* 38. L'auctorité 42. Apoſtolique, la foy de Pierre, laquelle

40. Il y a deux ſortes d'aueuglement, d'ignorance, l'vne priuatiue, quãd ceux qui doiuent enſeigner ne ſçauent rien du tout, l'autre poſitiue, quand ils ſe perſuadent & taſchent de perſuader aux autres des fauſſes doctrines. C'eſt à ceſte derniere ſorte d'aueuglement que regardent principalement les Vaudois conformement à l'intention de N.S.

41. Ne pouuant errer, ne deuant eſtre repris ny jugé d'aucun, à la voix duquel tous doiuent toute ſorte d'obeiſſance, comme à celle de Chriſt meſme, comme le Pape dit de ſoy.

42. Icy Seiſſel entrecoupe tellement le propos des Vaudois & l'entremeſle de ſes gauſſe-

Christ a dict ne deuoir point defaillir, l'Eglise Catholique, auec laquelle il promet de demeurer, se trouue entre nous, qui imitons la vie des Apostres, qui selon nostre fragilité gardons leurs mandemens & ordonnances. No⁹ 43. sommes ceux-là mesmes, dont parle l'Apostre S. Paul escriuant aux Corinthiens, *Freres, Considerez vostre vocation, c'est que vous n'estes pas plusieurs sages selon la chair, ny plusieurs puissants, ny plusieurs nobles, mais Dieu a choisi les choses sottes du monde, pour confondre les sages : les choses infirmes pour confondre les forts : les*

ries, lesquelles nous n'auons point icy couchees, qu'on ne peut pas bien voir ny leurs termes, ny la suite de leur propos. Neantmoins il n'est pas mal-aisé d'apperceuoir leur intention, asçauoir, que quãd Dieu pour lors n'auroit point eu d'autres Eglises que les leurs, qu'il n'auroit pas pourtant esté sans Eglise, que ses oracles & promesses, que le party du Pape restreint iniquement à soy, ne lairroient pas d'auoir leur accomplissement.

43. Les Vaudois ne parloient pas si cruëment, mais d'autant que leurs ennemis les desprisoient à cause de leur peu d'apparence, comme s'ils n'eussent esté que *racaille*, que *lie*, que *pecores & bestes sauuages*, comme Seissel mesme parle d'eux f. 38. & 39. soubs ombre qu'ils estoient contraincts de se cacher

contemptibles & celles qui ne ſont point pour deſtruire celles qui ſont. Ainſi Paul luy meſme dit, *qu'il a eſté enuoyé pour euangelizer, non point en magnificence ou ſapience de langage, mais en ſimplicité de propos*: adiouſtant au contraire ce que dit le Seigneur, *Ie deſtruiray la ſageſſe des ſages & reprouueray la prudence des prudens.* és deſerts, és montagnes. Les Vaudois repliquoient auec raiſon que leur apparence contemptible ny la ſplendeur des autres n'eſtoit pas ce ſur quoy il falloit aſſeoir iugement, non plus qu'à Corinthe du temps de S. Paul, ou en la terre d'Iſraël du temps d'Achab, d'Achas, de Manaſſé, & autres tels perſecuteurs, dont parle S. Paul Hebr. 11.36.37.38.

CHAP. IV.

Ce que Seiſſel reprend aux Vaudois.

LEs crimes dont Rome deuſt rougir le plus, ſont ceux pour leſquels elle pretend nous faire rougir. Cela ſe voit en toutes les controuerſes que nous auons auec elle, notamment lors qu'il eſt queſtion des liures canoniques. Nous l'accu-

ſons de ce qu'elle les condamne d'inſuffiſance, comme ſi ce ſacré Canon n'eſtoit qu'à demy le canon, c. d. la reigle de noſtre foy. Au contraire Rome pretend no⁹ accuſer de ce que l'Eſcriture nous ſuffit és choſes qui regardent le ſalut & la reigle de noſtre foy. C'eſt par où Seiſſel commence d'arguer les Vaudois.

1. *Ils reçoiuent*, dit-il, *ſeulement ce qui eſt eſcrit tant au vieil qu'au nouueau Teſtament.* Ils ne reiettent aucun des principes de verité, qui ſont comme naturellement grauez par la main du Tout-puiſſant en la droicte raiſon, & qui conſequemment ſont recogneus pour veritables & certains en toutes nations. Appert par ce que Seiſſel meſme leur dit fueil. 5. & 9. *Ie me ſuis du tout eſtudié de les conuaincre par les plus euidens teſmoignages de l'Eſcriture & par argumens & raiſons naturelles.* Comme donc la grace ne deſtruit point la nature, mais l'accomplit ou la corrige. Auſſi les Vaudois, quelques groſſiers qu'on les face, ne reiettoient point ce qui eſt de la droicte raiſon que la nature meſme nous apprend à tous, les principes dont toutes nations demeurent d'accord. Mais *ils nioient*, dirés-vous apres Seiſſel f. 7. *ſouuent les prin-*

Seiſſel f. 4.

cipes de la Theologie, voire de la Philoſophie. Autant en dit-on bien de nous. Mais ce qu'eux & nous nions, ce ſont des pontilles ſophiſtiques, dont on fait des principes tantoſt de Theologie, tantoſt de Philoſophie, qui ne ſont en effect que petitions de principe, c. d. fauſſes & frauduleuſes preſuppoſitions. Mais d'autant que noſtre raiſon ne peut aucunement s'eſleuer à recercher ny comprendre les myſteres de ſalut, à ce defaut le Seigneur a pleinement ſuppleé par les enſeignemẽs qu'il nous a donnez és liures du vieil & nouueau Teſtament, leſquels à ceſte occaſion ſont appellez canoniques, c.d. la reigle de noſtre foy.

Seiſſel f.6. 2. *Ils diſent que les Pontifes Romains & autres Preſtres ont depraué l'Eſcriture par leurs doctrines & par leurs gloſes.* Ce n'eſt donc pas ſeulement pour leur mauuaiſe vie, comme Seiſſel pretend f. 7. mais principalement pour leur fauſſe doctrine qu'ils ſe ſont retirez du ioug du Pape.

f. 7. 3. *Ils diſent qu'ils ne doiuent diſmes ny premices aux Eccleſiaſtiques.* Non pas à ceux du Pape, qu'ils tenoient pour impoſteurs, mais bien à ceux qu'ils tenoient pour leurs Paſteurs. D'autre-part en ce poinct,

ce qui eſt de moral & fondamental, c'eſt que *l'ouurier eſt digne de ſon loyer*, que *ceux qui ſeruent à l'autel doiuent viure de l'autel*, pourueu qu'on y ſatisface de bonne foy, ſçauoir, ſi ce ſera par le moyen des diſmes, des premices, ou par autre voye, cela n'eſt qu'acceſſoire, politique, temporel, qui ne nous oblige pas preciſement, non plus que les autres ordonnances politiques & iudiciales des Iuifs.

4. *Ils diſent que les conſecrations d'Egliſes, indulgences & autres telles benedictions ſont inuentions de faux Preſtres.* Comment ces choſes ſeroient-elles d'inſtitution diuine, puis que ny les Apoſtres, ny les Docteurs de l'Egliſe, plus de cinq cens ans apres la mort des Apoſtres, n'en font aucune mention, notamment des indulgences du Pape qui nous vend des pardons pour tant de centaines & millaines d'annees qu'on veut? f. 7.

5. *Ils ne celebrent point les feſtes des Saincts.* Pourquoy le ferions nous, puis que Dieu ny les Saincts ne le requierent point, puis que l'Egliſe ne l'a iamais fait plus de quatre mille trois cens ans durant? f. 7.

6. *Ils diſent que les hommes mortels n'ont* f. 7.

point besoin des suffrages des Saincts, Christ suffisant abondamment en toutes choses. Quoy donc? est-ce crime de rendre cest honneur à Christ? N'est-ce pas cela mesme que dit le S. Esprit? 1. Iean 1. 6. *Le sang de Iesus Christ nous nettoye de tout peché.* 1. Cor. 2. 1. *Ie ne vueil sçauoir autre chose sinon Iesus Christ & iceluy crucifié.* 1. Tim. 2. *Il y a vn seul Dieu, & vn seul Mediateur entre Dieu & les hommes, asçauoir Iesus Christ homme.* C'est par luy seul qu'ils ont obtenu salut, c'est à luy seul qu'ils nous ont addressez par leur exemple.

f. 7. 7. *Ils affirment qu'on peut contracter mariage en tout degré, fors qu'vn ou deux tout au plus, comme si les Papes n'auoient point eu puissance d'en faire defense és autres degrez.* Ainsi au f. 48. *Ils s'abstiennent*, dit Seissel, *seulement d'espouser leur mere, leur fille, leur commere, & peut-estre leur sœur.* Au lieu de dire *leur commere* Seissel a voulu ou deu dire leur tante. Ainsi ce sont trois degrez, dont les Vaudois s'abstenoient, comme Dieu nous en defend trois, & ne nous en defend que trois, sçauoir est trois de consanguinité, autant d'affinité. Dieu vous defend d'espouser 1. vostre fille, consequemment vostre mere, & de mesmes à

l'infini, 2. voſtre ſœur, 3. voſtre tante, & conſequemment voſtre niepce. Pareillement en l'affinité Dieu vous defend d'eſpouſer 1, voſtre belle fille, conſequẽment voſtre belle mere, 2. voſtre belle ſœur, 3. voſtre belle tante, conſequemment voſtre belle niepce. Seiſſel dit que les Vaudois ne s'abſtenoient que de trois degrez tout au plus, parce que le Pape met au premier degré le frere & la ſœur, les couſins germains au ſecond. Les Vaudois blaſmoient le Pape d'eſtendre ſes defenſes iuſqu'au quatrieſme degré pour en vendre bien cherement les diſpenſes.

8. *Ils affirment que tout ce qu'on employe pour deliurer des peines de purgatoire les ames des treſpaſſez eſt inutile, perdu, ſuperſtitieux.* En ce poinct Rome vrayement eſt en plu- f. 7.
ſieurs ſortes condamnable, 1. en ce que le S. Eſprit nous apprenant que *bien-heureux ſont ceux qui meurent au Seigneur, d'autant qu'ils ſe repoſent de leurs trauaux*, Apoc. 14. 13. Rome dit au contraire qu'ils bruſlent en vn feu plus ardent qu'aucun que nous puiſſions voir, & ce pour pluſieurs ſiecles, 2. en ce qu'ils attribuent à ces flammes, qu'ils ont forgees, ce que le S. Eſprit n'attribue qu'au ſang du Fils de Dieu, diſant,

1. Ican 1. *Le ſang de Ieſus Chriſt nous nettoye de tout peché.* Item, Hebr. 1. *Il a faict la purgation de nos pechez par ſon ſang.* 3. en ce que Rome, ſon Eueſque, ſes Officiers s'attribuent pouuoir de deliurer de ce tourment les pauures ames, quand il leur plaiſt, ſans en auoir en l'Eſcriture titre quelconque, 4. en ce que ces pretendues faueurs ils les vendent à beaux deniers contens.

Seiſſelf. 8. 9. *Ils diſent que nos Preſtres n'ont aucune puiſſance de remettre les pechez.* Leur intention eſt euidente, ſçauoir eſt que la puiſſance des Preſtres n'eſt pas telle qu'ils pretendent, & que la ſimonie, le concubinage, les autres turpitudes de la pluſpart des Preſtres, & ſur tout leur fauſſe doctrine les rendent à bon droit decheus des droicts & honneurs des fideles Paſteurs, font qu'ils ont ſubiect de tenir le ſiege Romain pour la grande paillarde, comme Seiſſel f. 9. s'en plaint.

f. 46. 10. *Ils diſent qu'eux ſeuls gardent la doctrine Euangelique & Apoſtolique, & qu'à ceſte occaſion auec vne impudence intolerable ils vſurpent le nom d'Egliſe Catholique.* Leur intention eſt que l'Egliſe Romaine ayãt en pluſieurs ſortes alteré la doctrine des Apo-

ſtres, la pureté de l'Euangile, ils ont eſté obligez d'en ſortir pour mieux obſeruer la doctrine des Apoſtres, qu'à ceſte occaſion ils font part de l'Egliſe Catholique, pourtant que ceux qui ſecoüent le ioug du Pape pour embraſſer ceſte reformation ne ſortent nullement de l'Egliſe, mais bien ceux qui quittent ceſte reformation pour ſe relancer dans le bourbier de l'idolatrie Romaine.

II. *Leurs Barbes errent grandement en ce qu'ils ne ſont point enuoyez de Dieu, ny des Paſteurs de l'Egliſe, mais du diable, comme appert par leur damnable doctrine.* f. 50. Au contraire, veu que la doctrine qu'ils condamnoient en l'Egliſe Rom. eſt iuſtement condamnable, appert que Satan ne les a point incitez à cela. Car il n'incite perſonne pour ne condamner que du mal. Quant à la vocation, puis qu'entre les Vaudois chacun n'eſtoit pas Barbe (ainſi appelloient-ils leurs Paſteurs) appert par là qu'il y auoit vn ordre, conſequemment election, miſſion, ordination. Mais par ce qu'ils ne la receuoient pas immediatement des Eueſques, Seiſſel pretend qu'elle eſtoit nulle. La concluſion eſt notoirement violente. Car les premiers paſteurs des Albigeois

pouuoient auoir receu la vocation des Euesques à l'ordinaire, & depuis l'auoir transmise à d'autres de main en main, comme nous le voyons en Suisse, en Allemagne, en Angleterre & ailleurs.

f. 53. 12. *Ils disent que l'authorité d'ouir les confessions appartient à tous les Chrestiens qui cheminent selon les preceptes des Apostres (ce que leurs Barbes s'attribuent) veu que S. Iacques dict, confessez vos pechez l'vn à l'autre.* L'intention des Vaudois estoit que leurs Pasteurs estans deuement appellez à leurs charges, & d'ailleurs estans trop plus conformes aux mœurs & à la doctrine des Apostres que les Prestres, ils n'auoient pas moins d'authorité pour remettre les pechez que les Prestres, & que S. Iacques n'authorise point les Pasteurs à exiger de leurs troupeaux la confession de tous leurs pechez, mais qu'il oblige to⁹ fideles à se preuenir l'vn l'autre par hōneur, & demander pardon à ceux qu'ils ont offensez sans pour cela renuerser l'ordre par lequel ailleurs Dieu nous oblige tous à cheminer en nostre vocation, & consequemment rendre à qui honneur, honneur, à qui tribut, tribut. Rom. 13.

f. 54. 13. *Ils disent qu'il ne faut receuoir aucune sor-*

te d'oraiſon, s'il ne conſte qu'elle ait eſté compoſée par quelque certain autheur & approuué de Dieu. Pour impetrer quelque choſe de Dieu. Leurs Barbes ont ſouuent preſché cela pour abolir le ſeruice de la glorieuſe Vierge & des autres Saincts. Leur concluſion monſtre quel eſt le ſens de leurs premiſſes, aſç. que nous ne deuons point faire des prieres à Dieu, dont nous n'ayons le modele en l'Eſcriture, c. d. qui ne ſoit en ſubſtance conforme aux prieres que nous auons en l'Eſcriture, & ſur tout à l'oraiſon Dominicale. Or en toute l'Eſcriture nous n'auons aucune priere qu'a Dieu, dont s'enſuit que les prieres addreſſees aux Anges ou aux Saincts, n'ont aucun modele, ni fondement en l'Eſcriture.

14 *Ils ne tiennent pas qu'il faille que les fideles reiterent à la mere de Dieu la ſalutation Angelique, diſans qu'elle n'a point forme d'oraiſon, mais de ſalutation. Mais en effect c'eſt afin qu'ils ſouſtraient ce ſeruice à la vierge, diſans qu'il n'eſt permis de l'adorer, ni ſeruir, non plus que les autres Saincts.* A ce compte Seiſſel maintient qu'il faut ſeruir & adorer les Saincts, contre l'exprés commandement de Dieu diſant: *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy ſeul tu ſeruiras.* Mat. 4. Or que f. 54.

l'*Aue Maria* soit ineptemẽt employé pour inuoquer la Vierge, veu que c'est vne salutation, en laquelle l'Ange Gabriel prioit Dieu pour elle, Seissel mesme n'a pas osé le nier.

f.56. 15 *Ils affirment que les benedictions des Prestres n'ont aucune vertu.* Ouy bien celles qui sont de l'inuention des hõmes, comme pour benir des cimetieres, des chapelles, de l'eau benite, des cloches &c. lesquelles sont de toute autre nature que les benedictions que nous pouuons & deuons nous donner les vns aux autres.

f.57. 16 *Christ n'a-il pas beni le pain au desert?* Nous ne deuons point prendre nos repas que nous ne benissions à l'exemple de N.S. le nom de Dieu, le prians de nous faire la grace de bien vser de ses biens. Pourtant disent les Vaudois, f. 56. *Quand les Apostres prenoiẽt leurs repas, ils benissoient ce qu'on mettoit sur table.* Mais faut-il pour cela forger sans commandement, ni exemple des benedictions à nostre poste pour benir tout ce qui nous vient en la teste?

f.58. 17 *Ils disent qu'aux Eglises il ne faut point d'eau benite, par ce que Christ ni ses Apostres ne l'ont ni fait ni commandé de faire, comme si*

nous n'auions rien à dire ni à faire que ce que nous lisons auoir esté fait par eux. Non pour en faire part du seruice de Dieu suiuant ce que dit N. S. Mat. 15. *En vain me seruent les hommes, ensuiuant pour doctrine les doctrines des hommes.* voyez Marc. 7. 7. Esaie 29. 13. Tite 1. 14. Colos. 2. 22.

18 *Ils affirment que les indulgences octroiees par l'Eglise sont à mespriser.* Et qui ne mespriseroit, ou plustost detesteroit la Simonie du Pape, qui sous titre d'indulgences, fait trafic des ames & vend la remission des pechez? f.61.

19 *Ils disent que les ames des trespassés sans estre examinees par aucune purgation en sortãt des corps reçoiuent incontinent la ioye ou le supplice, & que les ecclesiastiques aueuglés par leur conuoitise ont controuué le purgatoire.* Les Vaudois ne tenoient point non plus que nous qu'aucun entre dans le ciel sans auoir esté cy bas iustifié, purgé, nettoié au sang de Iesus Christ, sanctifié par le S. Esprit. Mais les comptes fabuleux qu'on forge tous les iours touchant le purgatoire à quoy peut-on en attribuer l'inuẽtion qu'à l'auarice? f.66.

20 *Si par la loy diuine & par la charité humaine nous sommes obligez à visiter & rache-* f.66.

ter les prisonniers, qui peuuent aucunement se secourir eux mesmes & par la patience d'vn peu de temps tolerer la misere de leur captiuité, combien plus sommes nous obligez à secourir ceux, lesquels estans bourrelés par horribles & effroiables tourmens nous croyons ne pouuoir estre secourus que par l'ayde d'autruy? Mais sur quoy fondee ceste croyance? S'ils ne sont point morts au Seigneur, l'Escriture ne nous dit point qu'ils puissēt estre secourus par les suruiuans. S'ils sont morts au S. elle no⁹ dit, Apoc. 14. *que dés maintenāt ils sont bien heureux, qu'ils se reposēt de leurs trauaux.* Auec quel front peut-on dire que nous soions plus obligez à faire ce que Dieu n'a iamais requis de nous, qu'à faire ce qu'il nous a tant de fois recommandé? Si prier pour les morts estoit vn œuure de charité, necessaire pour les morts, agreable à Dieu, Dieu qui tant de fois nous a recommādé tant de sortes d'offices charitables enuers les viuans, auroit-il oublié celuy dont auiourd'huy vous faites plus de cas que de tous les autres?

f. 66. 21 *Posé le cas qu'on fust en doute, s'il y a vn Purgatoire, vaut il pas mieux suiure la voye la plus seure?*

Les Vaudois ne l'ont point mis en dou-

te, mais ont creu fermement que c'est vne inuention des hommes, sans fondement de l'Escriture, voire contraire à plusieurs enseignemens de l'Escriture. La plus seure voye cest celle que Dieu nous prescrit disant, Deuteronome xij. 32. *Tant seulement ce que ie te commande tu le feras, tu n'y adiousteras rien, tu n'en osteras rien.* Or Dieu ne nous a iamais commandé de prier pour les morts, ny de prier les morts, beaucoup moins d'achepter telles sortes de prieres à prix d'argent, ny de faire nos aumosnes à ceste fin qu'elles seruent aux necessitez des morts.

22. *Ils disent que les Saincts ne peuuent entendre ce qui se fait icy bas.* Mais qui peut dire que S. François oye, voye, sçache tout ce qui se fait ici bas, qu'il sonde les reins, qu'il sçache ce qui no° est salutaire, sans le faire tout puissant, present par tout, infini comme Dieu? Salomon en son Ecclesiaste c. 9. dit bien plus, asç. *qu'ils ne sçauent rien de tout ce qui se fait sous le Soleil*, asç. en detail. f.68.

23. *Ils detestent beaucoup plus les images & le signe de la croix que nous adorons.* f.61

Ce n'est ny l'image, ny la croix, ny le signe de la croix qu'ils detestoient, mais l'adoration de ces choses, n'y ayant que

Dieu qu'il faille adorer, & sur tout nous estant defendu d'adorer, venerer, ny seruir aucune representation faite de main d'homme, ps.135. Exod.20.

f.68. 24. *Si nous croyons que les Anges assistans au throne de Dieu sçauent, entendent & soignent les choses humaines, comment croirons nous que cela soit refusé aux hommes?*

C'est autant que si vous disiez, Si nous deuons croire ce que Dieu nous a plusieurs fois affirmé, combien plus deuons-nous croire ce qu'il n'a iamais dict, voire qu'il a formellement dementi tant par l'Ecclesiaste c.9. qu'en Esaye c. 63. disant *Abraham ne nous a point cogneu.*

f.69. 25. *Voyez ce que dict Iesus Christ en la parabole du mauuais riche & de Lazare.*

Puis que c'est vne parabole, faut regarder au but principal de N. S. qui est de nous apprendre que nous ne deuons pas nous attendre que les morts viennent icy bas nous enseigner, & qu'au sortir de ceste vie les bons entrent au lieu de repos & les meschans au lieu de tourment, ce qui renuerse le purgatoire. Mais ny en ceste parabole, ny ès autres toutes les circonstances ne se doiuent presser & ne peuuēt confirmer que ce qui desia paroist d'ailleurs

en l'Escriture, tant s'en faut qu'il le faille opposer à ce qu'ailleurs l'Escriture nous apprend, Ecclesiaste 9.6. Esaye 63.16.

26. *Dieu nous commande que nous le louions, venerions, admirions en ses Saincts.* f. 72.

Aussi nous fait-il commandement de le louer, venerer, admirer au Ciel, és eaux, en la terre, mais pour cela nous est-il permis de les venerer? c'est l'escueil auquel les Payens ont fait naufrage. l'Escriture nous permet-elle d'inuoquer, de venerer autre que Dieu, de rendre seruice quelconque religieux à autre qu'à Dieu? Ains dit-elle Rom. 10. 14. *Comment inuoqueront-ils celuy auquel ils n'ont point creu?* Or, *Maudit est l'homme qui se fie en l'homme.* Ierem. 17.5.

27 *Auec quelle impudence crois tu qu'il faille deshonorer ceux qui outre ce qu'ils sont heritiers de Dieu, coheritiers de Christ, doiuent iuger de ton salut ou de ta damnation eternelle?* f 73.

Faire comme les saincts ont fait ce n'est pas les deshonorer, (ia n'aduienne que nous les deshonorions) ains c'est les honorer. Au reste, si tu es des enfans de Dieu, tu seras aussi bien qu'eux heritier de Dieu, coheritier de Christ, iuge du monde, c. d. 1. Cor. 6.
des enfans de ce monde. Voire dés à present, *le spirituel iuge de toutes choses, & luy* Rom 8. 1. Cor. 2.

n'eſt iugé d'aucun, c'eſt aſç. d'autre que de Dieu meſme, voire entãt qu'il eſt ſpirituel. De ſon election, dy-ie, de ſon adoption, de ſa ſanctification interieure nul n'en peut prononcer, comme iuge, ſinon Dieu meſme.

f. 73. 28. *Ils ne diſtinguent pas entre l'adoration de latrie, qui eſt deuë à Dieu, & celle de dulie qui eſt deuë aux ſaincts.*

Ains celle meſme de dulie n'eſt deuë qu'à Dieu, Rom. vij. 25. xij. 11. xiv. 18. Coloſ. iij. 24. 1. Theſ. 1. 9. Faut donc autrement diſtinguer & recognoiſtre que de vray le ſeruice, le reſpect, l'honneur ciuil eſt de telle nature, que nous pouuons, voire que Dieu nous cõmande de le rendre les vns aux autres, & ſur tout à nos ſuperieurs. Mais quant à l'honneur ou ſeruice religieux, c'eſt ce qui n'eſt deu qu'à Dieu, ſoit qu'on l'appelle latrie, ſoit qu'on l'appelle dulie. Ceux qui ne rendẽt qu'à Dieu l'honneur religieux ſont les plus ſoigneux à rendre toute ſorte d'hõneur ciuil à leurs ſuperieurs. Mais les plus bigots & ſuperſtitieux adorateurs des creatures ſont les plus prompts à tremper leurs mains dans le ſang de leurs Princes.

f. 73. & 74. 29. *Les Payens ont eſté bien plus recognoiſ-*

ſans enuers leurs bien-faicteurs, leur dediant des temples, ieus, ſtatues, autels, feſtes, &c.

De vray ce ſont les Payens, qui vous ont appris à faire ces choſes non les Prophetes ny les Apoſtres, qui n'ont rien fait de ſemblable à aucun de leurs anceſtres & bien faicteurs.

30. *Les Payens ont excedé leur dediant des hõneurs diuins.* f.74.

Ces honneurs diuins, ce ſont les temples, autels, encenſemens, feſtes. C'eſt ce que vous faites à vos ſaincts. Vous excedez donc auſſi bien que les Payens.

31. *Ils les penſoient eſtre Dieux.* f.74.

Ils les appelloient Dieux, & vous *Diuos.* C'eſt le meſme mot, c'eſt la meſme choſe. Ils inuoquoient leurs Dieux, vous inuoqués vos Saincts. Ils faiſoient des encenſemens, des temples, des autels aux creatures; auſſi faites vous. Vous ne leur faites point de ſacrifices, direz vous; auſſi n'en faites vous point à Dieu. Ainſi Seiſſel meſme f. 75. attribuë *numen*, c. d. diuinité tant aux Saincts qu'à Ieſus Chriſt.

32. *Si la multitude des feſtes apporte du detriment, les prelats en ſçauent bien donner diſpenſe, quand la neceſſité le requiert, ou autre cauſe legitime.* f.74.

Ains tous les iours on multiplie les festes, & les hommes enclins à la desbauche n'en demandent que les occasions, & les iours les plus ruineux au peuple, sont ceux ausquels les Prestres font le mieux leurs affaires.

f.74. 33 *Quant aux ieusnes que l'Eglise Catholique a ordonnés en l'honneur de Dieu ou des Saincts, ils ont encore moins de subiect de les nous obiecter.* Les Pasteurs qui ont ordonné des ieusnes en l'honneur des Saincts, n'ont peu le faire comme conducteurs de l'Eglise Catholique, ny comme la representãs, puis que plus de quatre mille cinq cens ans durant l'Eglise Catholique, qui commence par Abel, n'a rien fait de semblable. Mais de ieusner pour s'humilier deuant Dieu, les Vaudois le faisoient mieux que ceux qui les blasmoient. Leurs ieusnes consistoient en abstinence de viande, & non pas à condamner certaines sortes de viandes.

f.75. 34 *S. Paul dit qu'il ne mangera plustost iamais chair que de scandaliser son prochain.* Ouy bien, s'il est infirme, mais non pas qu'il faille pourtant entretenir le seducteur en l'audace de ses commandemens tyranniques.

35 *Et quel plus grand ſcandale que de meſ-priſer les commandemens de l'Egliſe?* Mais quel crime, conſequemment quel ſcandale que de maintenir comme commandemens de l'Egliſe, ce que S. Paul appelle doctrine des diables? 1. Tim. 4. 1. f. 75.

36 *Ils affirment que le menſonge eſt touſiours vn peché mortel, par ce que Dauid dit, Dieu perd tous les menteurs. Mais appert qu'il faut moderer ces propoſitions generales. Autrement qui ſeroit ſauué?* Auſſi deuons nous recognoiſtre de cœur & de bouche que nul n'eſt ſauué par ſon merite, veu que *le gage du peché c'eſt la mort, mais le don de Dieu c'eſt vie eternelle.* Rom. 4. *Ce que nous ſommes ſauués c'eſt de grace.* Rom. 11. Epheſ. 1. Tit. 2. f. 83.

37 *Nul des Saincts n'a eſté net* ab hoc ſcelere *de ce crime-la.* Auſſi les Vaudois ne diſoient-ils pas que tout menſonge fuſt vn crime, mais vn peché. Or *l'Eſcriture a tout enclos ſoubs peché, afin de faire miſericorde à tous,* afin que tous ceux qui ſont ſauués ſçachent, que c'eſt par miſericorde, non par merite. f. 83.

38 *Paul pour euiter la mort n'a-il pas vſé de menſonge? diſant, Ie ſuis iugé à cauſe de la reſurrection des morts, &c.* En cela S. Paul f. 84.

n'a point menti. Car il n'a pas dit que telle estoit l'intention de tous. Suffit pour sa iustification qu'en effect les Sadduceens le poursuiuoient pource que maintenant que Iesus Christ estoit ressuscité des morts, il prouuoit excellemment contre eux la resurrection des morts. Pareillement les deux autres mensonges que Seissel attribue à S. Paul se peuuent iustifier. Mais sur tout est insupportable que pour maintenir contre les Vaudois que tout mensonge n'est pas peché, Seissel a bien l'asseurance de prouuer que Iesus Christ a menti, voire plusieurs fois. Ce blaspheme est indigne de response.

CHAP. V.

Ce dont nous sommes d'accord auec Seissel.

f.8. I. *NOus ne pouuõs pas nier que la pluspart des Papes, Prestres & Diacres, cheminent tout au rebours des traces des Saincts Apostres & de l'Eglise primitiue, non seulement par auare conuoitise, mais aussi par lasciueté charnelle, qu'ils salissent & deshonorent la di-*

gnité ſacerdotale par luxe & par mœurs diſſolues de toutes parts, qu'ils confondent & profanent preſque toutes les choſes ſacrées par exemple malheureux, &c. Et Dieu promet il à telles gens qu'ils auront ce droit de ne pouuoir errer en la foy? Ne nous enioint il pas *de nous ſouſtraire de tout frere cheminãt deſordonnément?* 2. Theſ. 3.5. Cõbien plus ſommes nous obligez à nous garder du leuain des Phariſiens? Combien plus lors que leur doctrine auſſi bien que leur vie porte les liurees de Babel?

2 *En toute Loy nous liſons auoir eſté ordonné ou obſerué, que celui que le peuple, le Prince, ou ceux qui par le decret du peuple ont puiſſance d'eſlire, que celui, di-ie, qu'ils auront choiſi pour Paſteur, ſoit tenu pour Paſteur, & qu'il iouiſſe de ſa charge, encore que par leurs loix, auſſi bien que par la noſtre, il ſoit ordonné qu'on eſliſe celui qui eſt idoine. Mais ſçauoir qui eſt cet idoine, cela eſt laiſſé au iugement de ceux auſquels eſt donnée ceſte puiſſance, iuſqu'à ce que l'eſlection ſoit reprouuee par vn decret public.* f. 17.
C'eſt iuſtement ce que pratiquoient les Vaudois, qui apres auoir long temps enduré leurs Preſtres pour leur mauuaiſe vie & leur fauſſe doctrine, ne pouuans en obtenir aucun amendement, par com-

mun consentement d'vne bonne partie du troupeau se pouruoyoient d'autres Pasteurs, qu'ils appelloient en leur langue Barbes. En ceste procedure, que faisoient ils contre la parole de Dieu? Auec quel droit donc, voire disons, auec quel front les Prestres Simoniaques & concubinaires, peuuent-ils nier que leurs Pasteurs & les nostres ayent vocation legitime, & sous ce pretexte reietter tout ce qu'ils disent de bon, leur refuser audience, comme non receuables?

f. 25. 3 *Posé le cas que nos erreurs soient tellement manifestes, qu'ils ne peussent aucunement estre excusés, & que celui qui est esleu pour souuerain Pötife, soit infame de plusieurs crimes, tellemẽt qu'on n'en puisse esperer aucun bon fruict ny de doctrine ny de vie. L'authorité de l'Eglise pourtant ne defaudra pas en lui; si pour le moins il a esté choisi gardant l'ordre du droict. Et on ne peut pas dire que la cause finale de l'institution du Pasteur cesse totalement, sur tout la principale, d'autant qu'elle n'a pas sa racine en lui. Mais la vertu de Christ s'exerce,* IN EO, *en lui,* ou par lui, *comme vn instrument de l'Eglise, à raison de quoy quand il dit à Pierre, Tu es Pierre, & sur ceste pierre ie bastirai mon Eglise, il ne dit pas qu'il la bastira sur Pierre,*

mais sur soy mesme, qui est la vraye Pierre, comme dit S. Paul, que la pierre estoit Christ & la pierre angulaire. Nous disons le mesme des autres Apostres, lesquels on ne doute point qu'ils n'ayent receu de Christ esgale puissance pour la mesme raison. Tout ceci les Vaudois le croyoient pour certain aussi bien que nous, & le maintenoient contre plusieurs flateurs du Pape, qui tenoient bien vn autre langage: les Vaudois, di-ie, le croyoient au regard des charges instituees de Dieu, comme sont les Pasteurs & les Diacres. C'est pourquoy les enfans baptizez par les Prestres, quelques vicieux qu'ils fussent, les Vaudois ne les rebaptizoient point non plus que nous. C'est aussi pourquoy nous aduouons que Dieu n'a iamais esté sans Eglise, ny son Eglise sans Pasteurs. Car les Prestres mesmes, bien que mauuais Pasteurs, ne laissoient d'estre Pasteurs; & de donner par fois quelque bonne pasture, comme fait ici Seissel, dont les bonnes ames faisoient leur profit. Mais ceux qui pouuoient se pouruoir d'autres meilleurs Pasteurs, pourquoy seroient-ils blasmables? Au contraire s'il ne te chaut destre cõduit par vn aueugle, seduit & seduisant, sur tout lors que tu en

vois d'autres annonçans plus purement la doctrine de l'Euangile, ne vas-tu pas te precipitant en la fosse auec tes aueugles conducteurs?

f. 26. 4 *Si les deux qualitez se rencontrent, asçauoir que quelqu'vn soit disciple ou Apostre de Christ en merite & en dignité tout ensemble, nul ne nie que ceste double authorité ne soit de beaucoup plus grande vertu & efficace.*

C'est ce que maintenoient les Vaudois, recognoissans bien aux Prestres le droit qui les obligeoit & authorisoit à faire la charge de Pasteurs, à raison de quoy souuent ils escoutoient leurs Sermons, & se trouuoient quelquesfois à leur seruice à raison de plusieurs bonnes choses qui s'y disent. Ils ne leur deferoient que trop, au moins quelques vns d'entreux soit par infirmité, soit par desir de paix. Mais ils auoient, autant qu'il leur estoit possible, quelques Pasteurs qui eussent les deux qualitez que Seissel mesme requiert: qui fussent, comme dit l'Apostre, *dignes de double honneur*, 1. Tim. 4.

f. 36. 5 *Si personne ne nous corrige, & que nous mesmes ne nous corrigions point, tolere patiemment nos erreurs, nos erreurs, di-ie, non en la foy, mais en la vie.* & f. 37. *Pourueu que la foy ne*

ne luy manque point. C'est ce que faisoient les Vaudois tolerans plustost trop que trop peu les erreurs des Prestres, & s'estãs choisi quelques Pasteurs plus fideles que les Prestres, principalement à raison des erreurs en la doctrine, que les Prestres maintiennent. Mais auant que d'auoir esprouué leurs faussetés, qu'ils les tolerassent grandement, appert par ce que Seissel mesme dit, f. 2. *Au commencement de mon Pontificat allant là ils me receurent auec vne grande humilité & charité, & receuoient auec grande attention mes sermons, qui tous estoient contre l'impieté de leur secte.* C'est pourquoi voians qu'il continuoit à leur donner mauuaise pasture, ils ne continuerent plus à l'ouir. Ils en faisoient autant aux autres. Mais apres auoir plus de cinq cens ans durant exhorté les Prestres à reformer tant leur doctrine que leur vie, apres auoir si long temps, si patiemment esprouué s'ils s'amenderoient, voians leur endurcissement incorrigible, quel besoin est-il de les plus esprouuer en ceste sorte? Auec quelle raison souffrirons nous d'estre tousiours nourris d'yuroie, pouuãs estre nourris de bon grain?

6 *Si tu toleres la cruauté* puri hominis *de ce-* f. 36.

luy qui eſt ſimplement homme, par ce que Dieu te l'a donné pour Prince, pourquoi non auſſi de celui qui tient la place de Chriſt, & qui tient les clefs de l'Egliſe, voire des cieux? par là nous apprenons, 1. que les Vaudois eſtoient fideles à leurs Princes, bien que durs & cruels. 2. que les Papes leur eſtoient cruels. 3. que le Pape pretend n'eſtre pas ſimplement homme, ſous ombre qu'il pretend eſtre general vicaire de Chriſt. Or ce ſont ces deux pretentions que les Vaudois nioient, comme n'ayans aucun fondement en l'Eſcriture. Quand nous diſons que le Pape ſe fait Dieu, que ſes flateurs en font vn Dieu, on dit que c'eſt calomnie: mais en ce poinct Seiſſel nous fournira de deſcharge: car, dit-il, f. 36. *de quelque crime qu'il ſoit empeſtré*, aſſauoir le Pape, *c'eſt vn Ange de Dieu, il eſt ſucceſſeur des Apoſtres, vicaire de Chriſt, voire ie diray plus hardiment, il eſt Chriſt.* Et c'eſt principalement à raiſon de telles vanteries du Pape & de ſes aduocats, que les Vaudois & nous l'appellons fils de perdition, & ſa faction la grande paillarde.

f. 38. 7 *Si le ſouuerain Pontife te commande que tu offenſes à tort ton prochain, ou que tu commettes quelque autre choſe contre la Loy, n'obey*

point, & quand il le feroit ne l'imite point. Appert par là combien il s'en faut que le Pape soit Christ, combien faussement le Pape pretend ne pouuoir errer non plus que Christ, & combien à bon droit les Vaudois reiettoient les mandemens & exemples du Pape concernans la veneration des images & des reliques, la reiteration du sacrifice de Iesus Christ, le retranchement de la coupe, & choses semblables.

8 *Ils diront parauanture qu'en l'Eglise militante tousiours y a eu, tousiours y aura quelques hommes saincts & innocens &c.* f. 40b

Nous sommes obligéz à le croire, mais non point à prouuer où, ny qui estoient ces saincts & irreprehensibles selon les hommes, soit en leur vie, soit en leur doctrine ou creance.

9 *Nous souscrirons volontiers à leur aduis, s'ils disent que l'Eglise peut en quelque façon estre dite sans macule, toute belle, à cause des iustes & conioincts auec Dieu, qui se sont trouués & se trouueront tousiours en l'Eglise militante, &c.* De vray ny les loups ny les boucs, n'ont point de part à cét honneur. f. 40

10 *La perfection de l'Eglise ne se doit attendre qu'au second aduenement de N. S.* f. 40

Et donc ne faut pas s'esbahir s'ils demeurent quelques tares parmy les pures Eglises, en quelque siecle que ce soit, soit entre celles des Vaudois d'alors, soit entre les nostres de France, d'Allemagne, ou d'ailleurs.

f.41. II *L'Eglise Catholique bien que d'vne façon speciale elle comprenne les predestinez, ou qui sont dés à present iustes*, c. d. iustifiez en Iesus Christ, comme parle S. Paul, Rom. v.1. viij.1. *& conioincts à Dieu par charité, toutesfois en deuis communs elle consiste en l'assemblee & conspiration des fideles.*

Seissel prend en trois sortes le nom d'Eglise. En ce faisant il ne contreuient point à la croyance des Vaudois ny à la nostre. Seulement parlons vn peu plus distinctement. Quand l'Escriture parle des faueurs speciales de Dieu enuers l'Eglise, cela s'entend des esleus, les reprouuez n'y ont point de part. Quand elle parle de nostre deuoir enuers l'Eglise, cela s'entẽd de ceux qui sont au moins exterieurement profession de seruir à Dieu par Iesus Christ, cerchans leur salut en sa grace. Tandis que cela demeure, les defauts qui s'y trouuent n'empeschẽt pas que le nom d'Eglise ne puisse leur conuenir, bien que

ces defauts regardent non ſeulement les mœurs, mais quelques poincts de doctrine. Quelquesfois auſſi le mot d'Egliſe deſigne particulierement les Paſteurs. De là nous pouuons tirer la reſponſe à ce que Seiſſel reproche aux Vaudois diſant ; f. 43. *Ils ne ſçauent ce qu'ils diſent, quand ils ſe maintiennent eſtre l'Egliſe de Chriſt ſans macule.* C'eſt au contraire: Seiſſel qui n'entend pas leur intention, qui eſt que Dieu n'eſtoit point ſans Egliſe, bien que ceux qui ſe diſoient eſtre l'Egliſe fuſſent indignes de ce titre, d'autant que la deſloyauté des plus apparens conducteurs de l'Egliſe n'empeſchoit pas que Dieu n'euſt quelque reſerue de vrais enfans & de fideles Paſteurs de l'Egliſe, ſoit entre les Vaudois, ſoit entre les Indes, ſoit dans Rome meſme, ſoit ailleurs.

12 *Pierre fut à bon droit repris par Paul, parce que par crainte non de mort, mais de ſcandale il ſe ſouſtrayoit de la ſocieté des fideles d'entre les Gentils, lors qu'il ſentoit approcher les Iuifs.* f. 47.

Seiſſel dit tres vray : pourtant c'eſt à grand tort que Baronius maintient ſi prolixement & opiniaſtrement en ces Annales l'an 51. que sainct Pierre n'a rien faict en ce poinct que tres bien & tres ſage-

ment. Or qu'en ce poinct les Vaudois fussent d'accord auec Seissel, appert par ce que lui mesme dit f. 47. que *les Vaudois tenoient tout mensonge pour peché mortel.* Quant à ce qu'il les accuse, qu'ils ne laissoient pas de faire pis que S. Pierre, c'est vne autre question. Car ne confessons-nous pas toutes ces deux choses? 1. que les menteurs sont enfans du diable, que Dieu destruit tous les menteurs. 2. que *tout homme est menteur.* Nous choppons tous en plusieurs choses, mais au moins deuons-nous recognoistre que nos achoppemens sont fautes, sont pechez, dont nous deuons nous corriger, & demander pardon à Dieu.

f.48. 13 *Ceste sorte de gens ne se doit pas glorifier de ce qu'en la plus part ils viuent bien, & gardent la loy Chrestienne mieux que la plus part d'entre nous, mieux peut estre que nous autres sacrificateurs: car ils ne sont pas iustifiez pour cela.*

Aussi recognoissoient-ils que c'est de grace que nous sommes iustifiez par foy, non par les œuures de la loy, comme dit S. Paul Rom. 3. 27.

f.52. 14 *Communiquer en particulier la grace de doctrine qu'on a receuë de Dieu c'est œuure de*

pieté, pourueu qu'on le face bien & charitablement. Mais d'enseigner publiquement ce qui regarde la foy, n'est loisible qu'à ceux qui en ont permission des conducteurs de l'Eglise.

C'est iustement ce que croyoient, c'est ce que pratiquoient les Vaudois aussi bien que nous. Chaque particulier doit enseigner en particulier selon son pouuoir: mais en public nul ne le doit faire sans vocation. Leurs Pasteurs auoient vocation d'autres Pasteurs, aussi bien que les nostres. De leurs premiers Pasteurs aussi bien que des nostres, la pluspart ont eu vocation de ceux-la mesme que Seissel appelle les conducteurs des Eglises. Car en Allemagne, Suisse, Grisons, &c. sont-ce pas les Prestres mesmes dont on s'est seruy pour reformer les Eglises? Qui prouuera que les Vaudois n'ont iamais eu de Prestres pour en faire de mesmes? Ils ne l'ont iamais faict en tant de lieux à la fois qu'ont faict les Allemans, Suisses, &c. Mais tel Prestre peut en tel & tel lieu auoir presché plus purement que les autres, & auoir donné vocation à quelcun de ceux que les Vaudois appelloient Barbes, & depuis cela peut auoir continué. Nous ne pouuons pas bien verifier

tout ce qui pourroit seruir pour leur iustification en ce point. Mais aussi n'en est-il nul besoin, le principal est qu'il appert 1. que ceux qui blasment leur doctrine, ont tort. 2. que les Vaudois à bon droit blasmoient la doctrine du Pape. 3. que ceux qui blasment les Pasteurs des Vaudois ou les nostres, ne sçauroient verifier qu'ils manquent de vocation legitime.

f. 55. 15 *Il me semble que ceux ont trauaillé peu vtilement, qui escriuans contre ceste secte, se sont principalement occupez à l'entour des difficultez du sacrement de l'Eucharistie, & pour les desuelopper en ont parlé si aiguement, si subtilement, afin que ie ne die si confusement, que ie puis à bon droit doubter s'ils entendent pour tout cest affaire. Ie ne vueil pas dire pourtant, que pour ne le comprendre pas, comme ie le confesse ingenuement, ie croye que cela surpasse la capacité des autres. Mais parce que l'affaire m'a semblé tousiours de telle difficulté, que les plus habiles ont faict profession que les forces de l'entendement humain doiuent estre surmontees par la foy.*

De vray pour croire que la chair & le sang de nostre Seigneur est la nourriture de nos ames, il faut que la foy nous esleue pardessus la portee naturelle de nos en-

tendemens. Mais il n'eſt point pour cela beſoin de s'embaraſſer dans les labyrinthes inextricables de la Tranſſubſtantiation. En cela les Vaudois & nous aduouons & louons l'ingenuë confeſſion de Seiſſel.

16 *Exiger trop auarement de l'argent pour la ſepulture, nous le deteſtons, & les ſacrés canons le defendent auſſi.* f.60.

Ils defendent de rien exiger, & on exige tous les iours encore.

17. *Comme les enchantemens qui ſe font par l'inuocation du Diable, operent ſeulement en ceux qui y croient, ainſi en eſt-il à plus forte raiſon des biens faicts de Dieu.* f.63.

C'eſt ainſi que Seiſſel appelle les indulgences Pontificales, dont à la verité l'impoſture n'a point de vertu qu'à l'endroit de ceux qui ſe font accroire que ce n'eſt pas aſſez que nous ayons vn Dieu au ciel, ſi nous n'en auons vn en terre, qui ſous vn faux titre de lieutenant general, dont il n'a titre quelconque, s'attribue ce qui ne conuient qu'à Dieu.

18 *Tu ne ſçaurois faillir en croyant ce que croit l'Egliſe vniuerſelle.* f.65.

Nous ne nions point ceſte maxime, mais ſeulement l'application d'icelle : car

ce que le Pape commande de croire, ce que ses courratiers enseignent touchant les indulgences, ou autres tels abus, on conclud aussi tost que c'est la croyance de l'Eglise vniuerselle. Mais ce que le Pape dogmatise de ses indulgences, comment seroit-ce la croyance de l'Eglise vniuerselle, veu que durant les six premiers siecles il ne paroist point qu'vne seule Eglise l'ait creu, veu qu'auiourd'hui, voire dés le temps de Seissel, il y auoit plus de 10000. Eglises qui ne le croyoient point? assauoir outre celles des Vaudois, toutes celles de la Grece, de l'Asie & de l'Afrique.

f.75. 19 *Il y en a plusieurs qui aduertissent le peuple que les images ne contiennent aucune religion ny sacrement*, c. d. ni saincteté, *horsmis la memoire de Christ & des saincts, & que tout l'honneur & seruice doit estre rapporté aux choses, non pas aux images. Et nul ne se doit estonner de ce qu'en ces mesmes* images, NVMEN, *la diuinité de Christ ou de quelque sainct se monstre diuersement, selon la diuersité des merites & affections de ceux qui les seruent, ou que Dieu* y monstre *diuersement sa gloire : tellement que les vœux faicts à ceste statue de la Vierge souuent impetrent vne plus grande propitiation, que les faisans à vn autre, ou en vn*

lieu plus qu'en vn autre, veu qu'il se prouue que cela souuent est arriué tant au vieil qu'au nouueau Testament.

De vray plusieurs bons Predicateurs ont en tout temps aduerty le peuple, que les images n'estoient mises aux temples que pour seruir de ressouuenance, non pour estre venerees, adorees, ny seruies en sorte quelconque. Les plus idolatres mesme quelquesfois l'ont aduoué, comme sous la gehenne de la verité, mais à la charge de s'en desdire bien tost, comme fait icy Seissel, que les saincts monstrent leur diuinité lors qu'à l'vne de leurs images sont adreslés les vœux, plustost que quand ils sont adressez à vne autre: monstrant par là qu'il faut adresser ses vœux non seulement aux saincts, mais aux images des saincts, à vne telle, plustost qu'à vne telle. De faict, Thomas d'Aquin maintient qu'*il est maintenant loisible de dresser des images de Christ & des saincts, & de les adorer, bien que cela ne fust pas loisible sous l'ancien Testament*, 3.q.25.3.1^m. 3.d.9. q.1.ar.2.q.2.1^m. *que l'image de Christ, comme representante Christ, & l'ayant touchee, ayant esté arrousee du sang de Christ, doit estre adoree d'adoration de latrie auec Christ : mais que l'i-*

mage de sa croix en vne autre matiere doit estre adoree de latrie, seulement comme image de Christ.22.quæst.103.4.3m. 3.q.25.4.o.

Selon Scissel de ces images, telle doit estre adoree plus que l'autre. Or bien est vray que Dieu a faict plus de miracles en vn lieu qu'en vn autre : mais il n'a iamais faict miracle par aucune image, ny requis qu'on honorast aucune sorte d'image faicte de main, comme aussi Thomas d'Aquin vient de l'aduouër.

f.75. 20. *La loy de Dieu defendoit aux Iuifs l'vsage des statues par mesme raison les chrestiens ont estimé cela leur estre defendu, tandis qu'ils ont conuersé entre les adorateurs des idoles.*

Or est il que cela a duré pour le moins iusqu'à la mort de Iulian l'Apostat, l'an de N. S. 365. Au moins donc iusques la les Chrestiens pour la plus part tenoient illicite mesmes l'vsage des statues. Quant à la veneration des images, tous les Prophetes, Apostres, Martyrs, & bons docteurs l'ont constamment condamnee iusqu'à l'an de N.S.600.& par delà. Depuis vous n'auez point eu de Prophetes pour vous rendre licite ce qui auoit esté illicite, 4360. voire 4600. ans durant.

f.77. 21 *Nous approuuons leur opinion touchant*

le ſerment, iuſques là qu'on ſe contienne de tout ſerment volontaire, & qu'on ſouffre pluſtoſt perte que d'eſtre preſſez à iurer en iugement. Ceſt ce qu'ils demandoient. Car Seiſſel meſmes dit, f. 9. *qu'eſtás contraincts* c. d. obligez par le commandement du Magiſtrat *ils iuroient*. Que ſi d'auenture ils ont en ceſte part excedé, ſouuenons nous que quelques Peres ont affirmé le meſme, notamment S. Ambroiſe, & S. Chryſoſtome, deſquels la memoire ne laiſſe pas de noꝰ eſtre precieuſe, afin que ie ne die rien de Tertullian, qui a bien eu pluſieurs erreurs, mais les anciens qui ont fait catalogue des hereſies, n'ōt point mis ce point entre les erreurs de Tertullian.

22 *Pierre meſme depuis qu'il euſt receu le S. Eſprit mentoit apertement, & feignoit qu'il s'abſtenoit de la conuerſation des Gentils, dont à bon droict il a eſté repris par Paul.* De la les Vaudois recueilloient, qu'à plus forte raiſon peut ſe tromper, & tromper les autres celui qui ſe dit eſtre le ſpecial ſucceſſeur de S. Pierre, ſans en produire cependant titre quelconque. Mais Seiſſel recueille tres mal à propos de ceſt exemple de S. Pierre, qu'il nous ſoit permis de mentir, & vſer de ſimulation. f. 84.b

f. 88. 23 *Es autres passages de l'Escriture, ces miserables gens ne font point profession d'auoir aucune science, & ne debattent point auec nous, mais suiuent la foy de l'Eglise.* Appert delà que quand Seissel dit f. 87. *Ie ne doute pas qu'ils n'ayent plusieurs autres erreurs;* qu'il le dit pour contenter ceux qui les chargeoyent auec plus d'animosité, puis que Seissel lui mesme nous aduouëe que horsmis les points dont il les accuse, ils suiuoyent la foy de l'Eglise.

f. 88. 24 *Ils disent qu'ils veulent vaincre par simplicité de foy, pureté de conscience, & integrité de vie, non par arguties philosophiques ou subtilitez theologiques.* Ils le disoyent & le pratiquoyent ainsi. Que pleust à Dieu que tous voulussent ainsi parler, & sur tout ainsi viure.

CHAP. VI.

Ce qu'on imposoit aux Vaudois.

f. 38. 1 *A peine sçauent ils distinguer par raison s'ils sont bestes ou hommes, morts ou viuans, la lie, la racaille des hommes.*
C'est ainsi qu'on qualifioit les Apostres.

Ceste sorte d'hommes est lasche, bestiale, inepte pour la dispute. Commēt cela seroit-il vrai, veu que Seissel lui mesme dit d'eux, f. 7. & 15. *Ils apportent contre nous des sentences de nos docteurs, ausquels ils ne croyent point.* S. Paul lui mesme ne confond il pas les Atheniens & Cretains par sentences prises de leurs propres Poëtes? f.6.

2 *Ils persuadent des choses que les hommes d'abiecte & sordide condition appetent d'eux mesmes, comme de garder & accroistre le sien par tous moyens, & n'en faire point part aux autres, viure à leur fantaisie, ne s'adstreindre à aucune loy. Pendant que les autres affligent leurs corps par ieusnes, ceux cy gourmandent le plus.* Que cela soit calomnieux, appert par ce que Seissel mesme dit, f. 3. *Hors mis ce qu'ils mettent en auāt contre nostre croyance & religion, au reste ils meinent pour la plus part vne vie plus pure que les autres Chrestiens. Ils ne iurent point, sinon estans contraincts*, c. d. lors que le Magistrat le leur commande, *& rarement prennent en vain le nom de Dieu; ils accomplissent leurs promesses de bonne foy, & la pluspart viuans en pauureté, protestent qu'eux seuls en cela gardent la vie & la doctrine des Apostres.* f. 7.

Ce mot SEVLS est de Seissel, & non pas

d'eux, ou ſe doit entendre auec reſtriction, en comparant leurs troupeaux auec ceux qui les blaſmoient, comme la ſuite le monſtre : *& pourtant ils affirment que la puiſſance de l'Egliſe reſide par deuers eux, comme vrais & innocens diſciples de Chriſt, pour la foy & religion duquel ils viuent en pauureté.* Les perſecuteurs diſoient; Nous ſommes l'Egliſe. Les Vaudois diſoient; Ce titre conuient mieux à nos Egliſes qu'aux voſtres; à nos Paſteurs qu'aux voſtres.

f. 32. 3 *Leurs Barbes ne veulent rien faire, mais engourdis d'oiſiueté, adonnez à pareſſe, viuent des labeurs d'autruy, comme eſtans miniſtres de l'Euangile.*

Combien plus iuſtement pourroit-on dire cela des Mendians? Eſtre miniſtre de l'Euangile ce n'eſt pas ne rien faire. S. Paul nous apprend que celuy qui ſert à l'autel doit viure de l'autel.

f. 36. 4 *S'ils ſe glorifient de la ſucceſſion des Apoſtres, qu'ils monſtrent par quel ordre.*

La choſe meſme parle. Les mauuais Paſteurs ont ſuccedé aux bons, comme la nuict au iour: les bons ont ſuccedé aux mauuais, comme le iour à la nuict. Tout Paſteur duquel ny la vocation, ny la do-

ctrine

ctrine n'a rien de contraire à celle que les Apoſtres nous ont preſcrite, eſt ſucceſſeur des Apoſtres. Veut-on prouuer que les Paſteurs des Vaudois ou les noſtres ne ſont point ſucceſſeurs des Apoſtres? faut le verifier par l'vne de ces deux.

Lætus preuoſt du pretoire ayant tué l'Empereur Commodus, donna l'Empire à Pertinax, & le fit aduouer au Senat, aux ſoldats, & au peuple. Depuis les ſoldats ayans tué Pertinax, vendirent à Didius Iulianus l'Empire à beaux deniers contens. Si ce Iulian reprochoit à Pertinax le defaut de ſa vocation, il auroit auſſi bonne grace que les Eueſques & Preſtres d'auiourdhuy, lors qu'ils reprochent aux Paſteurs des Vaudois & aux noſtres les defauts qu'ils pretendent eſtre en noſtre vocation.

5 *Leurs Barbes preſumeront-ils qu'ils ſoient* f. 39.
ſans peché, ou qu'ils ſoient fournis des vertus que S. Paul requiert à Timothee & à Tite? Et qui eſt ſans peche? &c. S. Paul ne requiert pas que le Paſteur ſoit ſans peché, mais ſans crime, *ἀνέγκλητος*. Les Vaudois pareillement ne requeroient pas que leurs Paſteurs fuſſent ſans peché, ne ſe vantoient pas que leurs Paſteurs fuſſent ſans

peché : appert par Seiſſel meſme diſant, f. 39. *Nul n'eſt net de toute ſouillure. Les Vaudois meſmes ne ſe l'attribuent pas, ſçachãs que l'Apoſtre les dementiroit, ſ'ils le diſoient.* Icy donc Seiſſel les calõnie, & cepẽdant nous fournit dequoi recueillir leur intẽtion, aſſ. qu'à bon droict ils reiettoient les Paſteurs de l'Egliſe Rom. puis qu'en leur vocation & en l'adminiſtration de leur charge, ils failloiẽt & violoiẽt en tant de ſortes les commandemens de Dieu, qu'eux en la vocation de leurs Paſteurs auoient au plus pres qu'il leur eſtoit poſſible ſuiuy la regle que S. Paul nous preſcrit, 1. Tim. 3. & Tite 1.

f. 44. 6 *Toute la nobleſſe, toutes les eſcholes des Theologiens & Iuriſconſultes, tout ce qu'il y a en tout le monde Chreſtien qui peut auoir nom de peuple ou de compagnie receuable, condamnent tous ceſte hereſie. &c.* Comment cela seroit-il vray, veu que Seiſſel meſme dit, f. 8. que *iamais ils n'ont eu faute de receleurs & fauteurs, meſme d'entre les Princes?* Ceux qui les condamnoient plus aſprement, c'eſtoient ceux qui ſçauoyent le moins leur doctrine & leur croyance, ou qui eſtoyent preoccupez par leur intereſt & par la douceur de leurs gras benefices, & par la licence que leur donnoit leur au-

ctorité.

7 *Ils font profeſſion qu'eux ſeuls gardent la doctrine de l'Euangile & des Apoſtres.* f.46.

Non, mais bien qu'ils ne ſe ſont point choiſi des nouueaux Paſteurs, ſinon afin que la doctrine de l'Euãgile leur fuſt plus purement annoncee qu'elle n'eſtoit par l'ordinaire des Preſtres.

8 *Leurs Barbes ſe cachent, & n'oſent ouuertement faire profeſſion de leur foy, non pas meſmes eſtans adiurés.* Comment cela ſeroit-il vray, veu que Seiſſel meſme dit, f. 9. *Ils tiennent honeſte & glorieux de ſouffrir de nous perſecution.* Et toutes cachettes ſont-elles honteuſes? Abdias ſeul ne tenoit-il pas cent Prophetes en cachette? Mais, comme maintenant, ſi quelqu'vn nous demãde, es tu Huguenot, Caluiniſte, Lutherien, & que nous reſpondions que non, on dira que nous ſommes menteurs, ainſi Seiſſel ayant demandé à quelqu'vn, es-tu Vaudois, reſpondant que non, Seiſſel a conclu qu'il mentoit, qu'il deſguiſoit. Ce qui n'eſt pas pourtant. Car en effect ces mots de Vaudois, Lutheriẽs, Caluiniſtes, &c. ſont mots iniurieux, que nous n'aduoüons que par conceſſion, & que iuſtement nous pouuons deſaduoüer ſans deſ- f.46.

guisement de la verité. Nostre vraye profession c'est d'estre Chrestiens. Dauantage, quand les Payens demandoyent aux Chrestiens, où sont, qui sont tes compagnons, les Chrestiens ne les disoyent pas, ils aimoyent mieux mentir, en disant, ie ne sçai, ou chose semblable, que de trahir leurs freres, non comme tenans licites les mensonges officieux, mais comme croyans que la trahison est beaucoup pire. C'est ainsi qu'en ont fait ceux qu'on a nommé Vaudois, Lutheriens, Huguenots. C'est sur quoy se fonde Seissel pour les accuser de mensonge disant, f. 48. *Or sus, ils gardent la foy en leurs promesses, ils ne iurent point, ils ne mentent point, ils gardent la charité auec leurs prochains, ils n'offensent personne, & exhortent les autres à viure en la crainte de Dieu, & se garder des choses defendues. Que cela soit, (encore que comme nous venons de monstrer) ils mentent & iurent és choses où il faudroit principalement garder la verité.* Ce que Seissel pretend auoir esprouué, auoir prouué, c'est qu'estans enquis de leur croyance, ou de leurs compagnons, ils ne respondoyent pas tousiours categoriquement. Or peut il bien estre qu'en cela quelques vns ont excedé:

Mais remarquons, 1. que Seiſſel luy meſme ne dit pas qu'il en ait interrogué plusieurs, & quant aux rapports qu'on luy a faits, nous auons iuſte ſuiet de les tenir pour ſuſpects. 2. Il n'eſt pas de nos differẽs auec le Pape, comme des differens du Chreſtien auec le Iuif, Mahometan, ou Payen. Si quelque Chreſtien intimidé par vn Iuif, par vn Mahometan, ou par vn Payen, deſguiſe ſa qualité de Chreſtien, s'il la nie tout à fait, ou s'il en parle douteuſement, ambiguëment, ſa faute ne peut qu'elle ne ſoit bien grande. C'eſt auoir honte de Ieſus Chriſt formellement. Mais le Pape ſe diſant Chreſtiẽ auſſi bien que moy, ſi ie n'oſe pas luy dire formellement à ſa face, ou à la face de ſes Inquiſiteurs, que ie le tien pour Antechriſt; (c'eſt ce qu'on appelle eſtre Vaudois, Huguenots, Lutheriens) ie fai bien vne faute, mais non pas telle que S. Pierre diſant de Ieſus Chriſt, *Ie ne le cognoi point.* Car pour croire, pour dire que le Pape ſoit l'Antechriſt, ie n'ay pas la meſme obligation, en meſme degré que pour maintenir & croire que Ieſus eſt le Chriſt. 3. En tout cas il ſied mal au perſecuteur de reprocher à ceux qui ſouffrent perſecution

qu'ils ne sont pas tous si constans qu'ils deuroyent. Mais ce que Seissel accorde d'honorable pour les Vaudois, il ne l'accorderoit pas, si la plus part d'entre eux n'auoyent eu ceste reputation constante, mesme par la cõfession de leurs ennemis. Ceci seruira de response aux reproches semblables que Seissel fait aux Vaudois disant, au f. 87. *Si tu trouues dangereux l'vsage du mensonge, abstien toy de tout mensonge, mais principalement de celuy auquel tu erres pernicieusement, asç. quand estant interrogué de ta foy & religion, en quoy tu mens si obstinément, que tu crois vn crime irremissible de descouurir ta secte & ses asserteurs.* Cest ET se prend icy pour vn *c'est à dire.* soubs ombre, di je, qu'ils ne vouloient pas descouurir leurs compagnons, on concluoit qu'ils ne vouloyent pas aussi descouurir leur croyance. Souuenons nous aussi que N. S. estant interrogué touchant sa doctrine par les Sacrificateurs, souuent il ne leur respondoit pas comme ils vouloyent les renuoyant à ceux qui l'auoyent ouy tant de fois. Les Vaudois aussi souuent en compagnie declaroyent & maintenoyent leur croyance par passages de l'Escriture, quelques fois mesmes par paf-

ſages pris des docteurs de l'Egliſe Romaine, comme Seiſſel le nous apprend, f. 7. & 15. Quel beſoin donc eſtoit-il qu'ils allaſſent deduire ces choſes par le menu deuant les Inquiſiteurs qui ne les interroguoyent que pour les enlacer & les condamner à mort?

CHAP. VII.

ARTICLES ATTRIBVEZ AVX VAVDOIS PAR *Claude Couſſord.*

MOnſieur au liure que vous eſcriuez contre les Vaudois auec priuilege du Roy datté du 27. Feburier, 1547. vous commencez ainſi : *Ie m'eſtoie premiement propoſé de propoſer nuement les hereſies des Vaudois ramaſſees en vn comme elles ont eſté condamnees par le concile Romain & par le Frere Raynier iadis inquiſiteur de la foy, y a ia deux cens nonante ſix ans.* Le concile Romain, dont vous parlez fut tenu l'an 1215. trois cens trente deux ans auant que vous fiſſiez publier voſtre eſcrit contre eux. Donc les deux cens nonan-

te six ans dont vous parlez doiuent estre commencés par le temps auquel Reyner escriuoit cõtre eux. Et de fait Reyner escriuoit quelque deux cens nonãte six ans deuant vous, c'est a dire, enuiron l'an de nostre Seigneur 1251.

f. 41. 1 *Le premier erreur des Vaudois, dites vous, est le mespris de la puissance ecclesiastique.*

Sur quoi vous maintenez que la vie mauuaise de nos Prelats ne nous exempte du respect que nous leur deuons, ce qui est vray. Mais leur fausse doctrine nous oblige a nous donner de garde de leur leuain.

f. 42. 2 *Les Vaudois maintiennent* 1. *qu'ils sont seuls l'Eglise de Christ, & ses disciples,* 2. *qu'ils ont l'auctorité apostolique auec la clef pour lier & deslier.* 3. *que l'Eglise Romaine est la paillarde, Babylone.* 4. *que tous ceux qui luy obeissẽt fussent-ils du clergé depuis le temps de Syluestre sont tous damnez.*

Cest article contenant quatre points, le premier est tiré des trois autres par vne consequence calomnieuse. Le dernier pareillement est en partie calomnieux. C'est la faction du Pape qui pretend estre seule l'Eglise, qui maintient que ceux qui sont hors d'elle sont damnez, qu'elle seule a les clefs. Les Vaudois maintenoyẽt au con-

traire que ceste faction estant la Babylone predite par S. Iean, S. Iean nous oblige d'en sortir, Apoc. 18.4. Or S. Iean ayãt dit, Apoc. 20. que Satan deuoit estre lié mille ans, il est vray semblable que ce Syluestre, dont parlẽt les Vaudois, c'est le second venu au Papat enuiron mille ans apres la naissance de N. S. Pendant son Papat, estoit Empereur en Orient Cõstantin X. De là quelques Vaudois peu versez en l'histoire, ou quelques vns de leurs aduersaires desguisans expressemẽt l'intention des premiers autheurs de ceste obseruation l'ont peu rapporter à Constãtin I. & Syluestre I. cõme nous le voyons en Seissel. *Quelques vns*, dit-il, f. 5. *d'entre les defẽseurs de ceste heresie pour la flater & gaigner sa bonne grace enuers le vulgaire ignorãt des histoires, disent que ceste secte prit son commẽcement d'vn certain Leon homme tres-religieux, du temps de Constantin le grãd, disans, que ce Leon ayant detesté l'auarice de Syluestre & l'excessiue largesse de Constantin, ayma mieux suiure la pauureté en la simplicité de foy, que d'estre auec Syluestre souillé d'vn gras & riche benefice, auquel se seroyent adioincts tous ceux qui sentoyent bien de la foy.* Cela voirement est absurd. Mais qui sçait si sous Constantin

X. quelqu'vn nommé Leon ſçachant que Syluestre II. s'eſtoit donné au Diable pour obtenir le Papat, comme le recite le Cardinal Benon, auroit point de là pris ſuiet auſſi bien que Benon de rapporter à cela le deſchainement de Satan au bout des mille ans dont parle S. Iean, Apoc. 20. concluāt de là que Rome donc eſtoit deſia ceſte grande paillarde, ceſte tyrannique Babylone, dont S. Iean nous commande de ſortir? Pour le moins auons nous monſtré cy deſſus au chap. 2. comme dés l'entree ſinon de l'onzieſme, au moins du douzieſme ſiecle, il y auoit en France des Egliſes dreſſees, ſeparees de la Romaine à cauſe des erreurs qu'elles condamnoyent en elle.

f. 44. 3 *Ils diſent que les miracles qui ſe font en l'Egliſe ne ſont point veritables, ſous ombre qu'ils n'en font point.*

Ils tenoyent auſſi bien que nous pour veritables tous les miracles faicts en l'Egliſe par le rapport des Prophetes & Apoſtres. Mais ils tenoyent auſſi bien que nous pour miracles de menſonge ceux que l'Egliſe Rom. met en auant en ſes legendes pour la confirmation de ſes abus.

f. 45. 4 *Ils diſent qu'il ne faut garder aucun des*

ſtatuts de l'Egliſe faits depuis l'aſcention de Chriſt, diſans qu'ils ne ſont d'aucune valeur.

Ils tenoyent auſſi bien que nous qu'il faut garder tout ce que les Apoſtres nous ont cõmandé de garder; mais ils tenoient auſſi bien que nous & vous meſmes tenez auſſi variables les conſtitutions humaines. Pour exẽple, les anciẽs tenoiẽt qu'en priãt il ſe faut tourner vers le Soleil leuãt, qu'il ne faut point ſe mettre à genouil les Dimanches, comme appert par Tertullian *de corona militis*. Vous meſmes ne gardez plus cela.

5 *Ils reiettent du tout les feſtes, les ieuſnes des veilles des feſtes, les ordres, les benedictions, les offices de l'Egliſe, & choſes ſemblables.* f.47.

Ils le faiſoyent fondés ſur ce que dit N. S. *En vain me ſeruent les hommes enſuiuant pour doctrines les doctrines des hommes.* Matt. 15.

6 *Ils diſent que la conſecration des Egliſes & des cimetieres n'a eſté inſtituee par le clergé que par auarice, pour en tirer gain.* f.48.

Veu que les Preſtres maintiennent que les fideles ne doiuent eſtre mis en terre ſinon dans des cimetieres conſacrés par eux, qu'ils n'y doiuent eſtre mis que par leur permiſſion, qu'ils ne donnent point

ceste permission sans argẽt, veu que de ces choses vous n'en aués aucune trace ni en l'Escriture, ny en l'Eglise primitiue, qui peut nier que ceste nouueauté n'ait la superstition & l'auarice pour mere.

f. 50. 7 *Ils disent que l'homme est vrayement baptizé quand il est introduict en leur secte; quelquesvns aussi d'entre eux disent que le baptesme ne sert point aux petits, puis qu'ils ne peuuent croire actuellement.*

Si quelques vns d'entre eux l'ont dit, ils se sont mespris. Mais puis que vous mesmes n'attribués cela qu'à quelques vns, s'ensuit que la plus part d'entre eux n'ont point eu de part à ce dernier point. Quãt au premier, leur intention estoit que renoncer aux abus de la Papauté ce n'est pas renoncer à son baptesme, mais plustost satisfaire à ce que le baptesme requiert de nous.

f. 51. 8 *Ils reiettent le sacrement de confirmation, mais au lieu de ce sacrement leurs maistres imposent les mains aux disciples.*

Ce qu'ils en faisoient c'est à l'exemple des Apostres lequel vous allegués vous mesmes du 8. des Actes. Mais d'autant que de cela les Apostres ny N. S. n'en ont fait aucun commandement, c'est pour-

quoy les Vaudois n'en tenoient pas l'obseruation necessaire, ny du nombre des Sacremens mesmement auec les ceremonies que vous y faites, qui sont de trop fraiche datte pour estre des Apostres.

9 *Ils disent que les Euesques, Clercs & religieux de l'Eglise sont Scribes, Pharisiens, persecuteurs des Apostres.* Puis qu'ils ne preschoient, autre doctrine que celle des Apostres les persecuter, n'est-ce pas persecuter les Apostres, voire Christ luy mesme? Et les Euesques Abbez, & autres telles personnes estans les principaux auteurs de ceste persecution, ceux qui la souffroient, en quel rang pouuoient ils tenir ces boutefeux? *f. 52.*

10 *Ils disent que le corps & le sang de Christ n'est pas vn vray Sacrement, mais du pain benit, qui est appellé le corps de Christ par vne certaine figure, comme il est dict que la pierre estoit Christ.* *f. 52.*

Vous comprenez mal leur intention. Ils disoient que ces mots *cecy est mon corps* emportent autant que si N. S. eust dict ce pain est mon corps, comme appert par la paraphrase qu'en dōne saint Paul 1. Cor. 10. 16. *Le pain que nous rompons*

n'est-ce pas la communion du corps de Christ? Or veu que vous & nous cõfessons que la S. Cene est le Sacrement du corps & du sang de N. S. sans doute ils n'ont point dict que ce n'est pas vn vray Sacrement. Au contraire vous trouuez mauuais que nous disions auec eux que ces mots *ce pain est mon corps*, signifient; *ce pain est le Sacrement de mon corps*, comme ces mots *la Pierre estoit Christ*, signifient la pierre estoit vn Sacrement ou Sacree figure de Christ. Ainsi ces mots *ceste coupe est le nouueau Testament en mon sang*, signifient ceste coupe est le Sacrement du nouueau Testament en mon sang, & quelque pierre que vous remuyez vous ne trouuerez point d'interpretation plus conuenable.

f. 58. 11 *Quelques vns d'entre eux disent que les bons, d'autres que tous ceux qui suiuent les paroles de la consecration la font.*

Par ce qu'ils ne vouloient pas receuoir la S. Cene de la main des Prestres, comme polluans plustost que consacrans ce sacré mystere: de là quelques vns de leurs accusateurs recueillent que les Vaudois pretendoient faire depẽdre l'efficace des Sacremens de la saincteté du consacrant,

ce qui n'est point. Mais qui est celuy qui n'aymera mieux les receuoir de la main d'vn Pasteur orthodoxe, sainct & homme de bien que de la main d'vn idolatre, d'vn simoniaque, d'vn concubinaire?

12 *Ils disent que le Prestre estant pecheur ne peut soudre, ny lier estant luy mesme lié de peché & que qui que ce soit d'entre les bons & sçauans laiques peut soudre vn autre & luy enioindre penitence.* f.58.

Le Prestre estant pecheur luy mesme ne peut soudre ny lier de la façon qu'il pretend, qui ne cõuient qu'à Dieu disant Esaye 40. *C'est moy, c'est moy qui efface les pechés pour l'amour de moy mesme.* Mais bien le Pasteur peut & doit annoncer la remission des pechez au pecheur pœnitent, ce que tel laique fera plus pertinemment, plus efficacieusement pour la cõsolation du pecheur que tel Pasteur. Neantmoins le Pasteur le fait auec commission & auctorité publique, comme messager & ambassade de Dieu 1. Cor. 5. mais les laics ne le font qu'en vertu de la Communion des saincts & de l'obligation generale que tous fideles ont d'exercer charité, consoler, & soulager leurs freres selon leur pouuoir, & *annoncer les vertus de*

celuy qui nous a appellez des tenebres à sa merueilleuse lumiere 1. Pier. 2. 9.

f. 60. 13 *Ils reiettent l'extreme Onction disans que c'est plustost malediction qu'vn Sacrement.*

Leur intention est euidente. Veu qu'ils tenoiēt les Prestres pour idolatres, heretiques & sacrileges en plusieurs sortes, les eussent-ils appellés pour receuoir de leur main cequ'ils appelle l'extréme Onctiō? Ne seroit-ce pas attirer sur soy malediction plustost que benediction? Quant à l'Onction dont parle sainct Iacques c. 5. elle estoit toute autre que la vostre. Elle estoit miraculeuse, elle se faisoit auec prieres en lāgage entēdu auec vne simplicité digne des Apostres. La vostre vous mesmes l'appellez Extreme par ce qu'elle ne guarit personne, vous y parlez en lāgage non entendu & y faites force singeries d'inuētiō moderne, fort indignes des Apostres.

14 *Ils disent que le mariage est vne paillardise iurée, si on ne vit continemment, & que toutes autres souillures sont plus permises que la couple coniugale.*

Vous mesme dementez vostre calomnie cy-dessous en l'article XV. & 32. Mais voici quel en peut estre le fondemēt, c'est que tel cuide qu'il peut vser de sa femme

en

en telle ſorte de pollutiõ infame que bon luy ſemble. Ils peuuent auoir dict que c'eſt double faute de ſouiller en ceſte ſorte la couple coniugale, qui deuſt eſtre la couche ſans macule.

15 *Ils loüent la continence, mais la luxure les bruſlant ils accordent qu'on y doit ſatisfaire par toute ſorte de ſaleté, expoſans ce que dit S. Paul il vaut mieux ſe marier que de bruſler, en ceſte ſorte, qu'il vaut mieux ſatisfaire à la luxure par quelque acte que ce ſoit, pour ſale qu'il ſoit que d'eſtre tenté au cœur. Mais ils tiennent cela fort ſecret, depeur qu'ils ne ſe rendent contemptibles.* f. 66.

Il ny a point de gens plus propres à forger telles calomnies que ceux qui cõmettent ces turpitudes, qui meſurent volontiers les autres à leur aulne. Voſtre calõnie ſe dement elle meſme, & parce que vous dites en l'article 32. Sur tout Seiſſel vous dement, *Ils gardent*, dit-il f. 48. *la loy Chreſtienne mieux que la pluſpart d'entre nous* & f. 9. *Hors mis ces choſes qu'ils prennent contre noſtre foy & religion, és autres choſes ils menent la pluſpart vne vie plus pure que les autres Chreſtiens. Ils ne iurent point qu'eſtans contraincts*, c. d. *cõmandez & raremẽt prennent en vain le nom de Dieu. Ils gardent leurs pro-*

messes de bonne foy, & viuent en grande pauureté. &c.

f. 63. 16 *Ils disent que tout serment est defendu, & pourtant peché mortel, mais ils dispensent de iurer pour euiter la mort corporelle, & de peur de trahir les autres & reueler leur secret. Ils disent que trahir vn heretique c'est vn crime inexpiable & vn peché contre le S. Esprit.*

Vos Docteurs, & vos Heures prennent quelquesfois le peché contre le S. Esprit si generalement qu'ils en font de sept sortes, dont la trahison est l'vne. Qui est le Chrestien qui n'ait tenu pour execrables, ceux qui trahissoient leurs freres aux Payens? Et vos inquisiteurs sont ils moins cruels que les Payens? Pourquoy donc n'eussent eu les Vaudois en detestation ceux qui vendoient leurs freres, & les liuroient entre les mains de vos bourreaux? Quant à l'vsage du serment, les Vaudois le tenoient illicite, s'ils n'en auoient commandement par celuy qui a droit de l'exiger, & s'il n'est fait de par le Dieu viuant & vray, non par aucune creature, comme vous faites souuent.

f. 65. 17 *Ils disent qu'il n'est loisible de tuer les malfaicteurs par le iugement seculier.*

Pour les iustifier contre ceste calom-

nie Seiſſel me ſuffira diſant f. 87. *Ce qu'ils diſent que tout homicide eſt peché mortel n'appartient pas tant à la foy & ils ne l'eſtendent pas tant qu'on ne puiſſe l'excuſer.* f. 65.

18 *Ils diſent qu'il n'y a point de purgatoire, mais que tous les morts paſſent incontinent au ciel ou en enfer. Pourtant que les ſuffrages qu'on fait en l'Egliſe pour les deffuncts ne ſeruent de rien, d'autant qu'au ciel on n'en a point de beſoin, & ceux qui ſont en enfer n'en peuuent eſtre aidés. Pourtant ils diſent que les oblations qu'on fait pour les morts, ſeruent aux viuans, mais non aux ames, qui ne s'en ſeruent.*

Le gain que vous auez faict de ce trafic eſt tel que par ce moyen vous auez attiré vos plus gras benefices. Mais par quel Prophete, Apoſtre ny Docteur des quarante quatre premiers ſiecles de l'Egliſe prouuerez vous qu'aucun ait eſté tiré de purgatoire par les ſuffrages des ſuruiuans?

19 *Ils diſent que les ſaincts qui ſont au ciel n'oient point les oraiſons des fideles ny les venerations par leſquelles nous les venerons, parce que leurs corps ſont icy giſans en la mort, & que leurs eſprits ſont tellement eſloignez de nous qu'ils ne peuuent nous ouir ny nous voir. Ils diſent que les ſaincts ne prient point pour nous & pourtant qu'il ne faut point implorer leur ſe-* f. 7.

cours, d'autant qu'estans engloutis de ioye celeste ils ne peuuēt vaquer à nous ny en auoir soing, & pourtant ils se mocquent de toutes les solennitez dont nous les honorons.

Vous dissimulez leurs plus forts argumens, asç. Que nous ne dedions aux saincts festes, solemnitez, prieres, ny temples. 1. d'autant que Dieu ne nous en a donné commandement, ny exemple quelconque. 2. qu'il ne paroist point que l'Eglise l'ait iamais faict quatre mil quatre cens ans durant. 3. d'autant que ce sont honneurs diuins, qui n'appartiennent qu'à Dieu 4. d'autant que c'est presupposer qu'ils sont infinis pour ouir tout, pour voir tout, pour sonder les cœurs, ce que l'Escriture n'attribuë qu'à Dieu. 5. par ce que Salomon Ecclesiaste 9. dit que *les morts ne cognoissent plus rien*, asç. en detail & par le menu *de ce qui se fait sous le Ciel*. 6. par ce que les fideles disent, Esaye 63. *Abraham ne nous a point cogneus. Israel ne nous a point sceu*. 7. parce que S. Paul condamne le seruice des Anges Colos. 2. 18. qui sont toutesfois campez à l'entour des fideles Ps. 34. Combien moins auons nous suject d'adorer, venerer, inuoquer les saints, dont il n'est point dict qu'ils soient à l'en-

tour de nous pour nous ouir & ſecourir?

21 *Es iours de feste ils trauaillent en cachette quand ils peuuent, diſans qu'ouurer c'eſt choſe bonne, & qu'il ny a point de mal d'ouurer és iours de feſte.* f. 74

Ils celebroient le Dimanche plus religieuſemēt que vous, mais par la multitude de vos feſtes dediees pour la pluſpart aux creatures, vous auez aneanti le commandement de Dieu diſant, *Six iours tu trauailleras*, & auez fait contre la pratique de l'Egliſe par 4300. ans & plus, qui durant ce temps n'a iamais conſacré de feſte à l'honneur d'aucune creature,

21 *Ils ne ieuſnēt point le Careſme, ny les ieuſnes de l'Egliſe, mais mangent de la chair quand ils oſent diſās, que Dieu ne prēd point plaiſir en l'affliction de ſes amis, pouuant les ſauuer ſans cela.* f. 75.

La raiſon que vous leur attribuez eſt calomnieuſe. Bien peuuent ils auoir repreſenté ce que dit Ioel, *Rompez vos cœurs & non vos robbes.* Mais leur principale raiſon eſt en ce que le ieuſne conſiſte principalement en l'abſtinence des viandes & des vices, & non pas à defendre le tiers de l'an le tiers des biens que Dieu a creés pour l'vſage des fideles. C'eſt ce que S.

Paul appelle doctrine des Diables, 1. Tim. 4. 1.

f. 78. 22 *Ils ne reçoiuent point l'ancien Testament & ne l'ont point, mais seulement les Euangiles afin qu'ils ne soient impugnés par le vieil Testament & se defendent disans, que l'Euangile suruenant il faut reietter toutes les choses anciennes.*

Pour dementir vostre calomnie ne faut que Scissel disant f. 4. *Ils reçoiuent seulemẽt ce qui est escrit au vieil & nouueau testament.* Et de fait au discours qu'il represente des Vaudois au f. 11. 12. &c. il les introduit allegãs aussi souuent le viel que le nouueau Testament.

f. 79. 23 *Ils enseignent à leurs complices les paroles de l'Euangile, des Apostres & autres Saints en langue vulgaire, pour former leurs cœurs, informer les autres, allecher les fideles & orner leur secte de belles paroles des Saincts, afin qu'on croye salutaire ce qu'ils persuadent.*

C'est ce que Dieu commande, Deut. VI. 6. 7. XXXI. 11. Iosué I. 8. Romains XV. 4. I. Tim. IV. 13. & 2. Tim. III. 14. Iean V. 29. Ps. I. 2. Mais n'auez vous point horreur de loüer l'ordonnance que l'inquisitiõ Espagnole a fait faire au Roy Ferdinãd & Elisabeth sa femme, asç. *qu'aucun n'ait*

à traduire en lãgue vulgaire les ſainctes lettres ou les tenir traduites en quelque ſorte que ce ſoit par vn autre. Ce Roy fit ceſte loy par ignorance, mais ceux qui luy ont donné ce conſeil ou le peuuẽt ils auoir pris qu'en la gueule du dragon? Qui iamais ouit parler d'vne telle loy durant les cinquante premiers ſiecles de l'Egliſe? Ains combien de fois les Peres auſſi bien que les Apoſtres & Prophetes recommandent ils à tous la lecture de l'Eſcriture?

24 *Non ſeulement les hommes, mais auſſi les femmes enſeignent entre eux, par ce que les femmes ont plus d'accés aux femmes pour les peruertir, & par elles ſubuertir les hommes, comme le Serpent par Eue ſeduiſit Adam.* f. 83.

Pour prouuer que leur doctrine ſoit ſubuerſion, faut monſtrer en quoy elle diuertit les hõmes de ce que Dieu leur commande. Quant aux femmes des Vaudois, elles n'õt iamais enſeigné en public, mais bien en particulier, comme Loïs & Eunice enſeignoyent Timothee, ainſi que S. Paul le luy ramentoit, 2. Tim. 1. 5. & 3. 15. Ainſi non ſeulement Aquila, mais auſſi Priſcille, ſeruirent à la conuerſion d'Apollos. Actes 18. Pourtant l'Apoſtre conſeille la femme fidele de ne ſe point

ſeparer de ſon mari bien qu'infidele, parce qu'elle ne ſçait pas ſi Dieu ſe ſeruira d'elle pour l'amener à la cognoiſſance de la verité. 1. Cor. 7. Pourtant S. Chryſoſtome ſur la 1. aux Cor. chap. 11. dit que S. Paul defend aux femmes l'authorité d'enſeigner en public, mais non pas en particulier; & de cela Baronius le loüe ſur l'an 58. & 55.

f. 84 25 *Ils enſeignent à parler en paroles couuertes, afin qu'au lieu de la verité ils ne diſent menſonge, à ce qu'eſtans enquis d'vn ils reſpondent obliquement de l'autre, & qu'ils ſe iouent ainſi frauduleuſement des auditeurs : quand ils craignent que par la confeßion de la verité leur erreur ne ſoit deſcouuert. Par la meſme ſimulation ils frequentent auec nous les Egliſes, aßiſtent au ſeruice, offrent à l'autel, ſe confeſſent aux Preſtres, recoiuent les ſacremens, ieuſnent les ieuſnes de l'Egliſe, & font les feſtes; meſme reçoiuent à teſte baiſſee les benedictiõs des Preſtres, bien qu'ils ſe mocquent de ces choſes & autres telles ordonnances de l'Egliſe, les iugeans eſtre profanes & nuiſibles.*

Ne pro veritate ſtudeãt loqui mẽdacium.

Il n'y a point de plus grands docteurs d'equiuoques & ſimulatiõs que les Ieſuites, mais ſoit qu'on les employe pour ſe garentir de peril par infirmité, comme

faisoyent de vray quelques vns d'entre les Vaudois, soit qu'on les employe par ruse pour mieux tramer quelque dessein pernicieux, comme les Iesuites en la fougade d'Angleterre, & tels tours de leur façon, cela ne vaut rien. Ceux d'entre les Vaudois qui ont fait ces choses sont franchement repris par les freres de Boheme en leur confession. Mais appert bien que tous n'en faisoiẽt pas ainsi, puis que Seissel aduoüe que les Vaudois tenoient à honneur d'estre persecutés pour iustice. *Ils estiment*, dit-il, *chose belle & glorieuse de souffrir de nous persecution.*

26 *Ils disent qu'il suffit à salut de se confesser à Dieu seul, & non aux hommes.* f. 81.

Ouy bien pour les choses secretes, comme les pensees & choses semblables. Dieu ny l'Eglise n'en ont iamais exigé la confession durant 4400. ans. Et lors que l'on introduisit la façon de se confesser à vn penitencier, non pour des simples pensees, ou choses semblables, mais pour adulteres, & paillardises secrettes, & choses de telle nature. Nectarius Euesque de Constãtinople l'abolit enuiron l'an 400. & fut suiui de la plus part des Orientaux, ainsi qu'il est rapporté par Socrate, Sozo-

mene, Caſſiodore.

f.10. 27 *Ils ſe mocquent de ceux qui offrent des luminaires aux ſainčts pour illuminer les Egliſes.*

En cela vous faites deux fautes. 1. vo' bruſlez le iour. Le temple de Dieu auoit ſes lāpes allumees toute la nuiđ, mais on les eſteignoit le iour venant, comme il appert. I· Sam. III. 3· Exode XXVII.21. & 2. Chro. 13.11. Secondement vous ne vous contentés pas de faire vos offrandes a Dieu, mais vous les faites aux Sainčts treſpaſſés. C'eſt ce que l'Egliſe n'a iamais fait, tandis qu'elle a eſté conduite par Prophetes & Apoſtres.

f.91. 28 *Sous ombre qu'ils pretendent qu'il n'y a point de purgatoire, ils concluent qu'il n'y a point d'indulgences, & que le Pape n'a puiſſance quelconque de les conferer, & que s'il en donne, elles ſont de nulle valeur*

De vray les indulgences Pontificales ne ſont venues que depuis qu'on a perſuadé que les ames de la plus part des treſpaſſés eſtoient detenues en purgatoire & que les Preſtres les en tiroiēt à force de chanter Meſſe. Le Pape lors a pretendu qu'il en pouuoit tirer plus luy ſeul en vn coup, que plusieurs Preſtres auec toutes leurs

Messes. C'est lors qu'il s'est mis a publier ses indulgences, desquelles publications ny l'Escriture, ni les canons, ni la pratique des six premiers siecles ne lui donne pouuoir quelconque. Combien moins de les vendre a beau deniers contans? f. 96.

29. *Ils disent qu'il n'est point besoin qu'aucun se macere par œuures satisffactoires, Christ ayant abondamment payé pour nous.*

Tous doiuent selon le commandement de l'Apostre s'estudier a mortifier leur chair, mais pour s'amender, pour estre plus retenus au mal, & enflãméz au bien & non pas pour satisfaire a la iustice de Dieu par des moyens forgés a nostre poste ni ayant rien qui puisse satisfaire à la iustice de Dieu que la mort de nostre Sauueur; ni ayant nul sacrifice qui puisse expier nos pechés que celuy qu'il a pour nous offert en la croix, cõme l'Escriture le nous appréd Heb 9. & 10. Ieã 1. & 1. Iean 1. f. 99

30 *Il n'importe, disent ils, à nostre salut, que nos œuures soient bonnes ou mauuaises, seulement croy que Christ est mort pour tes pechez, & tu seras sauué, qu'elles que soient tes œuures.*

S'ils eussét ainsi dogmatisé, leur vie n'auroit pas esté si saincte, comme Seissel luy la mesme nous represente.

Ils ont certes creu que les bonnes œuures sont le chemin du royaume des cieux, mais non pas la cause qui nous fait regner, comme les Apostres & bons Docteurs l'ont creu iusqu'à S. Bernard & mesme depuis. Ils ont auec S. Iacques creu que
Iacq. 2. *la foy sans les œuures est morte.* Mais ils ont dit auec sainct Paul que *nous sommes iu-*
Rom. 3. *stifiez par la foy sans les œuures de la loy.*

f.100. 31 *Ils disent qu'il ne faut point faire de vœus & qu'en ayant fait il les faut casser.*

Ouy, s'ils sont cõtre la parole de Dieu. Car il est des vœus, cõme des sermẽs. Herode n'a pas moins failli d'accõplir que de faire son sermẽt temeraire; les Vaudois ont blasmé les vœus des Moines, parce qu'ils n'ont point d'exemple en l'Escriture, parce qu'ils contreuiennent à ce que dict S. Paul 1. Cor. VII. *s'ils n'ont le don de continence qu'ils se marient.* Vos Docteurs mesmes aduouent que les vœus sont nuls, si la matiere du vœu n'est libre.

32 *Il disent que le droict de cõtracter mariage*
f.102. *ne peut estre interdit par l'auctorité d'aucun.*

Ils veulent dire que *ce que Dieu a conioint l'homme ne le separe point,* & que ce que Dieu permet, voire commande, l'homme ne peut de droit le defendre. Or Dieu

permet, voire cõmande le mariage à ceux qui n'ont le don de continence 1. Cor. 7.

33 *Ils disent que la Messe est seulement une cõmemoration de la Cene & non de la passion, que son canon est cousu de plusieurs haillons & meslé de choses nouuellement forgees : qu'elle n'estoit point du temps des Apostres.* f.106.

De vray les Apostres n'ont iamais dict qu'aucun homme ait puissance de sacrifier le Fils de Dieu, de le briser entre ses dents, d'interdire le calice au peuple, ils n'ont point dressé les cauteles de la Messe, ils n'inuoquoient Abraham, ny S. Estienne, non plus que saincte Barbe, saint Roch, ou autres tels. Puis que vos liures mesmes disent que telle piece du canon a esté adioustée par vn tel Pape, telle par vn autre, s'ensuit qu'elles n'estoient pas en vsage du temps des Apostres. Mais vostre premiere ligne represente mal la doctrine des Vaudois qui est qu'en la saincte Cene nous deuons faire commemoration du sacrifice de nostre Seigneur, & non pas le reiterer, comme pretendent les Missifians.

34 *Ils disent qu'il faut destruire les images à cause de l'idolatrie & que toute veneration qui leur est renduë desplaist à Dieu & à ses Saincts.* f.114.

Nous ne voyons point que les Vaudois ayẽt esté saccager les Temples pour en arracher les images. Mais bien peuuent-ils auoir representé le fait d'Ezechias brisant le serpent d'airain quoy que dressé par Moyse, parce qu'on luy faisoit encens, comme vous faites à vos images. Ils peuuent auoir representé l'aduis de Gregoire I. reprenant en telle sorte Seren Euesque de Marseille pour auoir abbatu les images qu'il adiouste cependant *adorare verò omnibus modis deuita.* c. d. *Mais euite par tous moyens qu'elles ne soient adorées.* Et donc, si tous les autres moyens se trouuent inutiles, ou insuffisans, tu les osteras plustost de deuant les yeux du peuple, que de souffrir qu'on les adore, voire si tu as auctorité de ce faire comme auoit Ezechias. Et afin qu'on ne s'aheurte au mot d'adoration, les Vaudois à bon droict aduertissoiẽt que Dieu defend toute sorte d'honneur, veneration, seruice fait a quelque sorte d'image que ce soit faicte de main d'homme, aussi bien que l'adoratiõ, là où vos Docteurs en maintiennent souuent non seulement *le cult*, le seruice, la veneration, mais mesme l'adoration, faicte non seulement deuant l'image, mais à l'i-

mage mesme; comme le Pape Gregoire II. en ses lettres addressantes à l'Empereur Leon III. rapportees par Baronius l'an 726. le Pape Adrian I. le Concile de Nice II. Thomas d'Aquin & autres.

Voyla ce que Cl. Seissel & Cl. Coussord reprochent aux Vaudois. Leur doctrine se pourroit plus clairement recueillir de leurs propres escrits. Mais il n'est pas aisé de les recouurer & nos aduersaires les pourroient tenir pour suspects. Mais ils n'ont point subiect de tenir pour suspect, ce que nous auons tiré des escrits de leurs aduersaires, qui suffit pour nous apprendre deux choses principalement. 1. qu'on les a chargé de plusieurs crimes & erreurs, dõt il appert qu'ils estoient innocẽs 2. que ce n'est pas d'auiourd'huy qu'il y a des Eglises en grand nombre, qui condamnent l'Eglise Rom. pour les mesmes raisons pour lesquelles nous la condamnons. Dieu par sa misericorde luy donne de recognoistre, condamner & reietter ses abus, & à nous de perseuerer cõstamment en la profession de sa saincte verité pour sa gloire & pour nostre salut.